

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
/ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

**Résultats de la recherche "incinération de déchets non  
dangereux" sur la base de données ARIA - État au  
08/11/2023**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "incinération de déchets non dangereux":

- Contient : incinération de déchets non dangereux

## Accident

### **Incendie du système de traitement des fumées dans une usine d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 59285 - 29/06/2022 - FRANCE - 94 - RUNGIS .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59285/>

Vers 8h45, un feu se déclare dans un système de traitement de fumées dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. Les opérateurs sont alertés par une forte odeur de brûlé. À 9 h, une ronde sur le bâtiment permet de découvrir l'incendie au niveau de la trappe de visite du catalyseur rouge. Les secours sont appelés. Le site est totalement arrêté et évacué. Les énergies sont coupées. Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place. Les accès au Marché d'Intérêt National situé à proximité sont restreints jusqu'à 21 h. En raison de la présence de métal en fusion, l'eau ne peut être utilisée. Les pompiers craignent un effondrement de la structure. Une cuve de 16 m<sup>3</sup> d'ammoniac 25 % est située en contrebas. Une impossibilité physique de vidange de la cuve entraîne l'activation d'un centre de gestion opérationnel à 18 h. Les gestionnaires des autoroutes voisines sont alertés qu'ils disposent de 15 min pour interrompre la circulation en cas d'effondrement de la structure. Vers 19h15, les métaux en fusion chutent au sol sans atteindre la cuve. Les secours aspergent le magma métallique. Vers 20h30, l'incendie est circonscrit. Le refroidissement et la surveillance se prolongent pendant 4 jours. Les eaux d'extinction pompées sont traitées en filière autorisée. L'activité du site est arrêtée et les déchets déroutés.

Le sinistre génère 10 t de déchets : acier, calorifuges et tôles en aluminium.

La veille du sinistre, vers 18 h, la ligne concernée par l'incendie a été redémarrée. Elle avait été arrêtée à la suite d'une perte de charge au niveau du tirage. Les cônes des filtres à manche ont été débouffés. Le matin du sinistre, des dysfonctionnements ont été observés, notamment vers 5 h avec des fumées sortant par la trémie de charge. L'équipe d'astreinte a été appelée. L'arrivée de gaz imbrûlés dans le procédé de dénitrification des fumées a conduit à un premier échauffement dans le catalyseur. L'échangeur récupérateur, en recyclant cette chaleur dans le process a amplifié cet apport thermique. Les systèmes des sécurités sur le contrôle commande étant désactivés, le système n'a pas pu être by-passé. La perte de la sonde de température a entraîné le fonctionnement du brûleur de réchauffage à 75 % de sa charge. Cette augmentation de température et la présence de matières combustibles dans l'échangeur sont à l'origine du sinistre. Celui-ci s'est produit quelques mois après un changement d'exploitant de l'installation.

À la suite de l'événement, l'exploitant revoit sa gestion des systèmes de sécurité et des alarmes, le mode opératoire du système de traitement des fumées et met en place un contrôle des opérations de redémarrage par un prestataire extérieur et une maîtrise d'oeuvre spécialisée. Par ailleurs, des échanges quotidiens entre les équipes maintenance et exploitation sont prévus ainsi que la mise en place d'une astreinte cadre de soutien aux équipes d'exploitation.

## Accident

### Feu dans une usine d'incinération de déchets

N° 47314 - 28/10/2015 - FRANCE - 57 - METZ .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47314/>



Vers 7h15, dans le bâtiment de tri d'une usine d'incinération, une explosion suivie d'un départ de feu se produisent au niveau d'un broyeur à encombrants. La détection incendie se déclenche. Le chargement de la trémie du broyeur est stoppé et le convoyeur dirigeant les déchets broyés vers la fosse de l'incinérateur arrêté. Les salariés observent des flammes et fumées noires. Ils tentent d'éteindre l'incendie à l'aide des RIA et d'extincteurs mais des fumées blanches commencent alors à se dégager. Le POI est déclenché et les pompiers sont appelés.

Au cours de leur déplacement à l'aide d'une pelle mécanique, plusieurs récipients et sacs contenant des produits chimiques toxiques sont retrouvés parmi les déchets encombrants :

- silicate de soude
- polytanol (rodenticide contenant du phosphore de calcium Ca3P2)
- fluorosilicate de sodium...

Les secours demandent l'appui d'un organisme public spécialisé dans les situations d'urgence pour connaître les produits de composition des substances identifiées et la toxicité des fumées dégagées par leur combustion. Son analyse révèle que le polytanol

dégage des fumées toxiques et extrêmement inflammables de phosphine au contact de l'eau. Ceci explique la réaction observée lors des tentatives d'extinction par le personnel. Les moyens d'extinction préconisés sont le CO<sub>2</sub> et le sable sec.

Les secours arrêtent l'arrosage à l'eau. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. Les 20 salariés sont évacués et 2 sont transportés à l'hôpital. Des mesures atmosphériques révèlent la présence de phosphore et de soufre dans l'ensemble du bâtiment. Vers 11 h, l'incendie est éteint.

Les produits dangereux sont isolés et récupérés dans des caisses palettes étanches. Ils sont déposés à l'extérieur à l'abri de l'eau avant envoi pour traitement vers une installation spécialisée. Les locaux sont ventilés. Des contrôles atmosphériques sont réalisés avant la réintégration des salariés.

Les eaux d'extinction sont contenues dans le bassin de rétention. Le broyeur reste à l'arrêt pendant 20 jours. Les déchets encombrants sont détournés vers une installation de stockage. Les conséquences financières sont estimées à 50 kEUR.

L'accident a été provoqué par la présence des produits chimiques dans le broyeur, qui venait d'être mis en route. Ces produits auraient été reçus le matin même dans une benne en provenance d'une déchetterie, en mélange avec des encombrants. Ils avaient été déposés à l'insu du gardien dans la benne dédiée aux déchets incinérables. Les contrôles visuels réalisés sur le site de tri (contrôle du contenu de la benne à son arrivée, contrôle lors de l'alimentation de la trémie du broyeur) n'avaient pas conduit à détecter la présence de ces produits non conformes. L'exploitant porte plainte.

Un système de vidéo-surveillance est déployé sur l'ensemble des déchetteries de la collectivité et une communication sur l'événement est effectuée auprès de leurs agents.

---

## Accident

### Incendie dans une usine d'incinération des déchets

**N° 51704 - 11/05/2018 - FRANCE - 95 - SARCELLES .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51704/>

Un feu se déclare vers 15h15 au niveau de la trémie et de la goulotte d'alimentation d'une ligne d'incinération de déchets non dangereux. Une alarme se déclenche. Un opérateur démarre l'extinction automatique. Les employés ne parviennent pas à alerter les pompiers en raison d'une panne nationale du réseau. Des riverains donnent l'alerte après avoir observé des dégagements de fumées. Les secours évacuent le personnel et éteignent l'incendie vers 17h15.

La trémie est endommagée. Des boîtiers électriques et des câbles sont fondus. La ligne d'incinération est arrêtée pendant 15 jours. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction utilisées.

La goulotte d'alimentation en déchets d'un four s'est bouchée entraînant une remontée de la combustion dans la goulotte et une augmentation de la température. Cette augmentation a endommagé le joint situé entre la goulotte et la trémie. Ces équipements sont dimensionnés pour résister à ce phénomène pour des niveaux de température correspondant à la combustion d'un déchet ménager ou d'un déchet industriel. Un déchet indésirable à fort PCI a pu être introduit dans la fosse, expliquant ce phénomène. Le joint endommagé a laissé passer des flammes détériorant ainsi le circuit hydraulique. L'huile hydraulique a alors été pulvérisée sur les flammes et s'est enflammée.

Afin d'éviter ce type d'accident, l'exploitant :

- réaménage et protège le circuit hydraulique ;
- étudie la mise en place d'une détection de température au niveau de la trémie ;
- fiabilise la détection incendie.

Par ailleurs, il renforce les rondes de surveillance et sensibilise, une nouvelle fois, les opérateurs à la préparation des déchets, au chargement des trémies et à la détection des bourrages.

## Accident

### Incendie d'une gaine de ventilation dans une unité de valorisation énergétique

N° 48002 - 30/03/2016 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48002/>



A 16h15, dans une usine d'incinération de déchets non dangereux et de valorisation énergétique, un feu se déclare en partie basse de la gaine d'extraction des buées de la zone mâchefers. L'incendie se propage sur toute la hauteur de la gaine qui débouche en toiture de l'usine. La ligne d'incinération impliquée est arrêtée. Les énergies sont coupées. L'exploitant informe les usines voisines. Les secours internes attaquent l'incendie avec les RIA et les extincteurs disponibles. Le déploiement des RIA dans les étages pose des difficultés. L'incendie est cependant éteint à 16h45. Les pompiers sont appelés par précaution mais n'ont pas besoin d'intervenir. Ils demandent l'évacuation à l'extérieur de 6 m<sup>3</sup> de déchets impliqués et leur noyage.

### Conséquences et suites après accident

Les déchets arrosés sont remis en fosse pour traitement une fois tout risque de reprise du feu écarté. Un employé, incommodé par les fumées, est transporté à l'hôpital par mesure de sécurité. La ligne d'incinération est remise en service le lendemain.

### Analyse des causes

En début d'après-midi, un bourrage dans l'extracteur mâchefers avait été signalé et était en cours de résolution par l'équipe d'exploitation. L'extracteur mâchefers est l'organe qui réceptionne et refroidit les mâchefers avant de les faire sortir du four. Ce bourrage était la conséquence de la rupture d'une soudure sur la chemise d'eau de la goulotte d'entrée des déchets. En raison de cette fuite, l'eau s'est répandue sur la grille et a mouillé les déchets présents dans le four, entraînant une combustion dégradée. Ces déchets imbrûlés ont occasionné un bourrage au niveau de l'extracteur mâchefers. Celui-ci a nécessité la vidange de la garde hydraulique de l'extracteur pour évacuer les déchets. Lors de ce débouillage, des déchets incandescents sont sortis de l'extracteur et ont initié un départ de feu au niveau des lamelles plastiques présentes à ce niveau. L'incendie s'est ensuite transmis à la gaine d'extraction des buées de la zone mâchefers, également constituée de plastique. Selon l'exploitant, l'incident aurait pu être évité si l'opérateur normalement présent en sortie d'extracteur avait été à son poste. Son rôle est de surveiller la qualité des déchets sortants et de procéder à l'extinction d'éventuels points incandescents.

### Mesures prises

Afin d'éviter un incident similaire, l'exploitant :

- installe une gaine métallique pour l'extraction des buées mâchefers débouchant en façade de l'usine, et non plus en toiture ;
- retire les lamelles en plastique sur les extracteurs ;
- installe un détecteur de flamme au niveau des extracteurs mâchefers ;
- ajoute des RIA dans les étages de l'unité ;
- modifie le système de vidange de l'extracteur ;
- crée un mode opératoire imposant la présence d'un opérateur en sortie d'extracteur lors des débouillages de déchets.

## **Accident**

### **Feu d'huile hydraulique dans un incinérateur de déchets non dangereux**

**N° 47910 - 03/01/2016 - FRANCE - 91 - VERT-LE-GRAND .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47910/>

Vers 13h30, dans une usine d'incinération de déchets non dangereux, un incendie se déclare au niveau du bas de la trémie d'alimentation du four en ordures ménagères, à proximité des vérins d'actionnement de cette trémie.

Une alarme de chute de pression sur le circuit hydraulique se déclenche et alerte le chef de quart. Le personnel appelle les pompiers et commence à attaquer l'incendie à l'aide de RIA et extincteurs en attendant leur arrivée. L'incendie est maîtrisé vers 14h30.

## **Conséquences**

Les dommages sont uniquement matériels. La ligne d'incinération est arrêtée pour évaluation des dégâts et vérifications de sécurité. Elle est remise en service 2 jours plus tard. Les eaux d'extinction sont récupérées dans le réseau d'eaux usées du site et orientées vers la station de traitement interne.

## **Analyse des causes**

L'origine de l'incendie est une fuite sur la tuyauterie d'alimentation en huile hydraulique des vérins de la trémie servant à pousser les déchets vers le four. Ainsi, une semelle de fixation d'un des vérins s'est descellée, entraînant la rupture d'une soudure de la tuyauterie d'alimentation et une purge du circuit. L'huile a coulé et s'est répandue dans une rétention qui a alors débordé. L'huile s'est ensuite enflammée au contact des parois chaudes du four.

## **Mesures prises**

Suite à l'accident, l'exploitant :

- répare la soudure arrachée, remplace les raccords et flexibles, ajoute des vis de renfort pour sécuriser la fixation du vérin ;
- contrôle l'ensemble des autres vérins, tuyauteries, semelles de fixation et soudures de l'installation. Cette dernière compte 3 autres vérins hydrauliques similaires à celui ayant connu la défaillance ;
- remplace les huiles hydrauliques utilisées jusqu'alors par des huiles moins inflammables ;
- met en place un système pour recueillir plus efficacement les éventuelles fuites du système hydraulique : installation d'une tuyauterie d'évacuation des huiles recueillies dans la rétention sous les vérins vers un bac de rétention plus important. Avant la mise en œuvre de ces travaux, il remplit la rétention existante avec de l'absorbant afin de limiter les débordements en cas de présence d'huile.

## Accident

### **Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux**

**N° 59494 - 24/07/2022 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59494/>

Vers 16 h un dimanche, un feu se déclare dans le stock d'encombrants d'un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, au pied de la pelle électrique. Le rondier de la société voisine détecte la fumée et alerte les pompiers et l'exploitant. À 16h15, les pompiers du site chimique voisin se présentent à l'entrée. Ils tentent d'attaquer le feu à l'aide de lances à mousse grande puissance. Les secours externes arrivent sur place à 16h25. À 16h44, le feu est circonscrit par les pompiers à l'aide de plusieurs lances dont une sur bras élévateur articulé, alimentée par un captage dans la SEINE. 10 min plus tard, le groupe motopompe du site s'arrête ce qui coupe l'alimentation en eau de certaines lances. 2 opérateurs se rendent au local de la motopompe et constatent une importante fumée blanche et une odeur de brûlé. Des traces de liquide de refroidissement sont visibles au sol. Le groupe est arrêté, la température moteur à l'écran est de 120 °C. À 17h10, l'exploitant active la cellule de crise. À 17h45, la manoeuvre de secours du groupe motopompe permet la remise en eau. À 18 h, les secours sont maîtres du feu. L'exploitant étale les déchets pour les arroser. Il fait réaliser plusieurs rondes de surveillance durant la nuit avec une caméra thermique. Elles permettent de détecter plusieurs points chauds qui sont refroidis avec une lance.

90 t de déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries ou en porte à porte, composés majoritairement de déchets incinérables, ont brûlé et sont envoyées en incinération. 650 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de 1 130 m<sup>3</sup>. La pelle électrique est également endommagée. Le départ de feu a probablement été causé par la présence de piles et d'aérosols, constatée lors du déblaiement des déchets brûlés. Ces déchets proviennent d'erreurs de tri des usagers des déchetteries dans les bennes d'encombrants collectées. Le feu n'a pas été détecté par la surveillance vidéo. Les fortes chaleurs et le vent auraient développé le feu couvant.

À la suite de cet incident, l'exploitant :

- s'assure d'une surveillance vidéo opérationnelle en salle de commande à la suite de l'installation de 16 caméras de vidéosurveillance dans les zones de déchargement des déchets ;
- organise le stockage des encombrants à une distance suffisamment éloignée de toutes installations fixes / engins et ne dépassant la hauteur des murs-coupe-feu ;
- fait arroser durant 10 min le stock d'encombrants toutes les 2 h en dehors des heures d'exploitation durant la période estivale ;
- fait notifier toutes les 30 min dans la main courante du poste d'accueil sécurité, un contrôle visuel des images de vidéosurveillance.



## Accident

### Feu dans un incinérateur de déchets non dangereux

N° 58321 - 10/11/2021 - FRANCE - 91 - VERT-LE-GRAND .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58321/>



À 1h56, un feu se déclare dans la fosse d'ordures ménagères d'une installation d'incinération de déchets non dangereux. L'alerte est donnée par le pontier et par les caméras thermiques. L'exploitant déclenche le POI. Les canons à mousse se déclenchent. En parallèle, les employés utilisent 2 RIA. Les trappes de désenfumage sont ouvertes. Vers 10 h, l'incendie est maîtrisé. Les 2 lignes d'incinération sont remises en fonctionnement, l'une à 10h30 et l'autre à 13h30. Une surveillance est mise en place par les pompiers et par les employés pendant plusieurs jours. Trois employés sont transportés à l'hôpital. Les dommages matériels sont estimés à 118 719 EUR. Les pertes d'exploitations sont chiffrées à 78 729 EUR. Les eaux d'extinction sont confinées dans la fosse étanche. Les déchets humidifiés ou noyés sont mélangés à des déchets « secs » lors de l'alimentation des fours. Un bilan de l'impact environnemental est réalisé pour évaluer les conséquences du dégagement de fumées. Dans un rayon d'étude de 1,5 km, 10 prélèvements de sols sont effectués à l'aval éolien du site ainsi qu'un échantillon à l'amont éolien. Ces derniers mettent en évidence l'absence d'impact des retombées atmosphériques du nuage de fumées créé par l'incendie dans l'environnement.

L'incendie est dû à la présence d'un déchet non conforme dans les ordures ménagères de type pile lithium dégradée. Lors de phases de contrôle à l'accueil et lors des vidages de camions en fosse, ce type de déchets ne peut pas être détecté.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- mise à disposition une réserve incendie plus conséquente ;
- passage du 2 ème canon à mousse en automatique pour optimiser les interventions des équipes de quart ;
- installation d'une 3 ème sortie de la colonne sèche en haut de la fosse ;
- renforcement de la formation du personnel ;
- réalisation d'une maquette avec les différents niveaux de l'installation afin de faciliter la compréhension des services de secours.

## Accident

### Explosion suivie d'un départ de feu dans un incinérateur de déchets non dangereux

N° 56978 - 09/01/2021 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56978/>



A 9h28, un samedi, une explosion se produit dans le caisson d'air primaire sous la grille d'un four dans un incinérateur de déchets non dangereux. A la suite de l'explosion, un feu se déclare au niveau des vérins de grille. L'alerte est donnée par le chef de quart. Un employé éteint l'incendie à l'aide d'un extincteur. Les secours ne sont pas contactés par l'exploitant. Un suivi spécifique est mis en place avec des rondes renforcées de contrôle sur le four pendant 2 jours. Huit barreaux sont endommagés. Ces pièces sont remplacées par un prestataire extérieur lors de l'arrêt technique programmé 2 jours plus tard. L'analyse de la cartouche de mesures en semi-continu des dioxines et furannes sur la période comprenant cet événement montre un dépassement de la valeur réglementaire (0,6 ng/Nm<sup>3</sup> au lieu de 0,1 ng/ Nm<sup>3</sup>). Selon l'exploitant, ce dépassement pourrait être lié à l'explosion ou serait dû aux phases transitoires d'arrêt et de redémarrage de la ligne d'incinération pendant l'arrêt technique.

L'explosion serait due à des déchets de médicaments qui auraient pris en masse avec la température au niveau des barreaux de la grille du four.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- un rappel auprès des opérateurs concernant les déchets déchargés sur la dalle ;
- un rappel aux adhérents du syndicat sur la nécessité de contrôler la conformité des déchets des ménages.

Une autre explosion est survenue dans la même installation 5 semaines plus tôt (ARIA 56986).

---

## Accident

### Explosion et incendie dans un centre d'incinération

N° 45433 - 02/07/2014 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45433/>

Dans un centre de traitement et de valorisation de déchets, une explosion se produit, vers 15 h, dans le four de l'incinérateur et expulse des déchets incandescents à l'extérieur de la trémie d'alimentation du four. Un feu se déclare. L'incendie se propage à une fosse contenant 3 000 t de déchets non dangereux. Le personnel essaye de l'éteindre à l'aide de robinets d'incendie armés (RIA) et des 2 canons à mousse prévus à cet effet. Devant la persistance des flammes, il alerte les secours vers 15h15. Les employés non indispensables à l'exploitation du site sont évacués. Les pompiers noient les déchets avec 200 m<sup>3</sup> d'eau et de mousse, ce qui a pour effet d'éteindre les flammes et de laisser un feu couvant. A 15h45, le feu est noyé. La moitié des pompiers est démobilisée à 19 h. Mais 2 lances incendie restent déployées pour arroser en cas de besoin. Après 23 h, les déchets sont sortis avec le grappin et transférés vers le four avec un arrosage par les pompiers. L'enlèvement complet des déchets prend plusieurs jours.

Il n'y a pas de blessé, ni de dommages matériels. L'impact environnemental est limité aux

fumées d'incendie.

L'inspection des installations classées se rend sur site dès le lendemain, accompagnée par les pompiers, pour vérifier les mesures prises pour limiter les impacts environnementaux.

L'explosion initiale serait due à la mise en route des brûleurs d'appoint en présence de monoxyde de carbone dans le four. Les causes ayant conduit à l'événement peuvent être résumées ainsi :

- Un bourrage de la trémie de chargement des déchets conduit à un arrêt de sécurité de l'alimentation en déchets et la formation de CO dans l'enceinte du four.
- Après obtention des conditions nécessaires, la séquence de redémarrage est lancée. Cependant la pré-ventilation qui doit permettre de diminuer le taux de CO est insuffisante du fait du dysfonctionnement d'une des deux sondes de température à laquelle elle est asservie (température indiquée supérieure à la température réelle).
- Les brûleurs d'appoints démarrent en atmosphère explosible. Conduisant à une explosion de CO qui projete des déchets incandescents dans la fosse, point de départ de l'incendie.

Pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise, l'exploitant travaille sur l'amélioration de certaines dispositions constructives, l'optimisation des asservissements et les mesures organisationnelles à l'admission de déchets.

---

## Accident

### **Incendie dans une usine d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 59511 - 22/08/2022 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59511/>

Vers 7h20, un feu se déclare au niveau d'une fosse de réception des déchets de 1 300 m<sup>3</sup> contenant 500 t de déchets dans une installation d'incinération de déchets non dangereux. L'apparition de fumerolles alerte les opérateurs qui déclenchent le système d'extinction d'incendie. Le POI est déclenché et le site est mis en sécurité. Les pompiers sont alertés. Ces derniers maîtrisent le sinistre en réapprovisionnant en eau la réserve incendie depuis un étang à proximité et depuis la MORTAGNE. Un tapis de mousse est mis en place sur les déchets pour éteindre l'incendie. Les secours évitent la propagation à la toiture et à la partie administrative. La chaudière de secours est mise en route pour assurer la continuité des services. La ventilation est mise en place pour évacuer les fumées. Les eaux d'extinction sont confinées dans la fosse étanche de réception des ordures ménagères et sont absorbées par les déchets à incinérer. L'incendie est maîtrisé en fin de matinée et les secours quittent le site à 12h30. L'usine est à l'arrêt le temps de la réparation des dégâts et des solutions sont recherchées pour dérouter les déchets.

Le niveau de fosse était élevé depuis quelques temps surtout en raison d'encombrants de déchetteries qui étaient par ailleurs très secs. L'incendie pourrait avoir été déclenché par une réaction entre 2 déchets liée aux fortes chaleurs.

À la suite de l'événement, l'exploitant renforce les exercices déjà en place sur la manipulation des canons de défense incendie de la fosse et rappelle aux apporteurs des déchets l'évacuation systématique des lieux en cas d'incendie.

---

## Accident

### **Explosions dans le four d'une usine d'incinération de déchets**

**N° 60221 - 20/04/2022 - FRANCE - 25 - BESANCON .**

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60221/>



À 12h25, une explosion est perçue à l'intérieur du four d'une usine d'incinération de déchets non dangereux. Celle-ci provoque une montée instantanée de la teneur en CO et COT. À 12h30, une seconde explosion plus importante se produit dans le bas du foyer et provoque une surpression ayant pour conséquence un dégagement de fumée vers l'extérieur. La vitre du regard situé en bas du four est endommagée et touche le câble du capteur de sécurité d'ouverture de porte du four. Le POI est déclenché et les secours extérieurs alertés. La disjonction entraîne un arrêt de sécurité de la ligne. Le registre de la trémie est fermé et les analyseurs s'arrêtent à 13h06. Une inspection visuelle extérieure de la ligne est réalisée par l'exploitant conjointement avec les pompiers. Aucun autre dommage n'est constaté. Le câble du capteur est repositionné, 2 balayages de la ligne sont réalisés pour exclure toute possibilité de présence de poches de gaz. Le four est remis en fonctionnement à 14h30.

La ligne d'incinération a cessé de fonctionner pendant 2 h.

Deux bouteilles de gaz de 13 kg et de 6 kg et quelques bouteilles de protoxyde d'azote sont retrouvées dans les mâchefers. L'explosion de ces 2 bouteilles de gaz serait la cause la plus plausible de l'incident.

À la suite de l'événement, l'exploitant rappelle à la vigilance sur la possible présence de bouteilles de gaz dans les déchets. Cette typologie de déchets est difficilement repérable dans la fosse et leur présence est liée à une négligence des usagers.

## Accident

### Incendie dans un centre de tri de déchets non dangereux

N° 58584 - 22/01/2022 - FRANCE - 75 - PARIS .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58584/>



A 0h15, la détection incendie du stockage à balle se déclenche avec report d'alarme au PC sécurité dans un centre de tri de déchets non dangereux. Après une levée de doute négative par le personnel avec la caméra thermique, une odeur de fumée persiste. L'alarme incendie s'arrête et le défaut est acquitté au local sécurité. Une seconde alarme se déclenche à 0h23 dans la zone du stock de réception (collecte sélective, papier cartons journaux). L'agent de sécurité et l'agent de maintenance constatent des flammes et de la fumée dans une des alvéoles de stockage. Ils interviennent avec les RIA. Au bout de 5 min, un disjoncteur en amont des surpresseurs RIA se déclenche rendant les RIA hors service. Le système d'extinction par déluge à l'eau est activé manuellement. Les pompiers vérifient l'efficacité du déluge et l'extinction complète de l'incendie. Vers 2 h, les pompiers demandent l'arrêt du déluge et avec l'aide du bulliste, vident l'alvéole pour éviter un feu couvant. Une surveillance est mise en place pour la nuit. Les secours quittent le site à 5h20.

Les 750 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction sont confinés sur le site, puis analysées pour autorisation de rejet dans le réseau d'assainissement. Les 150 t de déchets souillés (papiers, cartons) sont envoyées pour incinération. Dans la journée, la zone de stockage est nettoyée. Le système de détection incendie est hors service dans l'alvéole. L'impact financier est estimé à 100 kEUR.

Un feu couvant provenant de la collecte avec la présence d'un déchet non conforme type batterie serait à l'origine du départ de feu. L'exploitant renforce les rondes de surveillance après l'incendie. Il intensifie les rondes incendie à la prise de poste et reprend les formations du personnel au fonctionnement et à l'utilisation du matériel incendie du site. Des tests réguliers du bon fonctionnement des RIA sont mis en place avec une investigation sur la coupure du départ en amont des surpresseurs.

---

## Accident

### Dégagement de fumées dans une usine d'incinération de déchets non dangereux

N° 57441 - 18/04/2021 - FRANCE - 89 - SENS .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57441/>

Vers 14 h, le chargement en déchets de la trémie est arrêté dans une entreprise d'incinération de déchets non dangereux, dans le cadre d'un arrêt du four. Vers 14h50, le niveau de déchets ne permet plus de garder en dépression le four, de la fumée s'échappe par la trémie. Les pompiers interviennent après avoir été alertés par un tiers. Le ventilateur d'air secondaire est arrêté. Le four entre en dépression et les fumées ne s'échappent plus par la trémie.

Lors du dégagement de fumées, un arrêt de l'installation était en cours à la suite de l'encrassement de la chaudière et une difficulté de maintenir la dépression dans le four de combustion. L'apport en air dans la combustion se fait à l'aide de 2 ventilateurs, la consigne de fonctionnement de l'air primaire a été descendue mais celle de l'air secondaire a été oubliée. De plus, avec l'absence de bouchon en trémie par la présence de déchets, le ventilateur d'extraction n'est pas arrivé à extraire la totalité du flux d'air. Le four n'était plus en dépression et des fumées sont donc sorties par la trémie. L'arrêt du four aurait dû par ailleurs être anticipé avant un colmatage important de la chaudière.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- la mise à jour du mode opératoire de l'arrêt du four avec plusieurs aspects (arrêt standard, arrêt four obstrué, arrêt d'urgence) ;
- le renforcement de la formation des opérateurs ;
- la rediffusion de la procédure incendie et des différentes instances à prévenir.

---

## Accident

### Incendie dans une usine d'incinération de déchets non dangereux

N° 55023 - 12/07/2019 - FRANCE - 25 - BESANCON .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55023/>

Vers 6h50, dans une usine d'incinération de déchets non dangereux, un feu se déclare sur une ligne d'incinération en travaux de modernisation et de restructuration. Un employé donne l'alerte et éteint l'incendie à l'aide d'un extincteur. Lors de l'incendie, un sous-traitant réalise des travaux d'oxycoupage sur des panneaux en partie haute de la chaudière de la ligne. Ces travaux étant réalisés en hauteur, des braisons tombent en contrebas, à l'aplomb du chantier, sur des big bags vides stockés en vue de récupérer les déchets des travaux engagés. Ces big bags s'enflamment. Dans le cadre de ces travaux, pour lesquels un permis de feu a été obtenu, des bâches ignifugées doivent être installées pour éviter la dispersion des braisons. Au cours de ce chantier, les bâches ne sont pas mises en place. Plusieurs manquements relatifs à la sécurité sont mis en évidence : pas de présence d'un surveillant du sous-traitant pendant les opérations d'oxydécoupe, pas de repérage

préalable du chantier, pas de traducteur du sous-traitant pour ses équipes composées de travailleurs détachés.

À la suite de l'incendie, les actions suivantes sont mises en place :

- rappel des règles de sécurité à respecter lors des travaux par point chaud ;
- contrôle général de l'état de propreté sur le chantier effectué pour supprimer les résidus susceptibles de s'enflammer ;
- courrier envoyé par le responsable d'exploitation à l'employeur du sous-traitant afin de pointer les manquements à la sécurité intervenus au cours du chantier, et de mettre en place un plan d'actions pour éradiquer les écarts aux règles de sécurité constatés.

L'employeur du sous-traitant met en place les mesures suivantes pour éradiquer les écarts aux règles de sécurité constatés :

- exigence d'approvisionnement en bâches ignifugées pour sécuriser les zones de travail générant des points chauds ;
  - rappel aux employés des risques et des mesures obligatoires à mettre en oeuvre pour ces activités spécifiques ;
  - arrivée d'un préventeur hygiène-sécurité-environnement pour assurer le suivi des sous-traitants ;
  - envoi d'un courrier d'avertissement à l'attention du sous-traitant pour rappel des obligations et des conséquences en cas de constat de non amélioration.
-

## Accident

### Echauffement sur un filtre de dépotage dans une usine d'incinération de déchets dangereux

N° 51651 - 04/06/2018 - FRANCE - 76 - SANDOUVILLE .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51651/>



Vers 11 h, dans une usine d'incinération de déchets dangereux, une réaction exothermique se déclare sur un filtre de dépotage. Un chauffeur, arrivant au poste de dépotage pour décharger le contenu de son camion-citerne dans le filtre, observe l'émission d'un nuage de vapeur blanchâtre. Le chauffeur, ainsi que les 2 opérateurs de l'usine présents à proximité, quittent précipitamment la zone après avoir ressenti la chaleur du nuage. Ils se rendent en salle de contrôle pour donner l'alerte. L'exploitant déclenche le POI. L'équipe d'intervention interne met en service un canon à mousse ainsi qu'une lance à eau vers le filtre. A leur arrivée, les pompiers mettent en place un arrosage complémentaire afin d'attaquer toutes les faces du filtre.

Le contenu du filtre est vidangé par pompage en partie basse vers un bac de 50 m<sup>3</sup>. De la mousse est injectée à l'intérieur du filtre par un capot ouvert sur le dessus. Le POI est levé après la fin de la vidange et la vérification de l'absence de point chaud résiduel ou de risque d'explosivité.

Les 3 personnes présentes au moment du dégagement de vapeur ont été incommodées (démangeaisons, picotements à la gorge). Le chauffeur est envoyé à l'hôpital pour contrôle. Les livraisons de déchets prévues le jour de l'accident sont reportées aux jours suivants.

L'origine de la réaction exothermique au sein du filtre est inconnue. Au moment du dégagement de vapeurs, un camion-citerne venait de décharger dans le filtre des boues en provenance d'une usine de fabrication d'additifs pour lubrifiants et carburants. Précédemment, des déchets en provenance d'une usine de fabrication de produits pétrochimiques avaient été dépotés. Les clients producteurs des déchets a priori en cause sont prévenus de la situation.

Suite à l'accident, l'exploitant :

- sensibilise les salariés sur les risques d'incompatibilité entre déchets ;
- rappelle la procédure dédiée à la gestion des déchets à haut PCI ;
- modifie la procédure de réception des déchets pour établir un ordre de dépotage lors de la réception et éviter la mise en contact de matières incompatibles ;
- envisage de mettre en place une couronne de refroidissement autour des filtres ou un système d'arrosage couvrant l'ensemble des faces du filtre (en complément des 2 canons d'extinction existants) ;
- étudie la possibilité de réduire la taille des fosses de dépotage afin de limiter la quantité de déchets présents dans le filtre et de faciliter le nettoyage des dégrilleurs.

## Accident

### Feu dans un centre de regroupement de déchets

**N° 50316 - 15/05/2017 - FRANCE - 40 - BENESSE-MAREMNE .**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50316/>

Vers 20 h, un feu se déclare dans un stock de déchets d'encombrants broyés situé en extérieur dans un centre de regroupement et de tri de déchets non dangereux. L'activité était terminée depuis 19 h. Un agent de l'exploitation passant à proximité repère des fumées, il alerte les responsables d'astreinte et les pompiers. Les pompiers raccordent leurs lances aux bornes incendie du site. A 20h30, des conducteurs d'engins assurent le brassage des déchets en combustion et le transfert sur une zone libre. Les déchets sont recouverts de sable afin d'éviter la reprise du feu. A 23h30, le feu est maîtrisé, les pompiers quittent le site. Les agents du site mettent en place une surveillance. Vers 2 h, une nouvelle intervention des pompiers est nécessaire pendant une heure suite à la reprise du feu. A 6 h, les pompiers interviennent une dernière fois afin de maîtriser une nouvelle reprise. Les déchets brûlés sont envoyés en incinération.

Le jour même de l'incendie, des dégradations de la clôture périphérique du site ont été constatées ainsi que des traces de passage de véhicules dans les zones engazonnées.

Plusieurs événements sont déjà survenus sur ce site depuis 2016 (ARIA 50315 et 48929), dont le dernier le mois précédent qui étant également potentiellement lié à un acte de malveillance.

Suite à cet incendie, les mesures suivantes sont prises :

- mise en place d'un système de vidéo-surveillance au niveau de la zone de stockage des encombrants bruts et broyés ;
- stockage extérieur des déchets broyés en bennes de 30 m<sup>3</sup> plutôt qu'en tas.

Un bureau d'études spécialisé est mandaté afin d'identifier les systèmes automatiques d'extinction incendie à mettre en place.

---

## Accident

### Erreur de livraison dans une usine d'incinération de déchets non dangereux

**N° 49474 - 04/01/2017 - FRANCE - 72 - LE MANS .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49474/>

Un chauffeur se trompe de destinataire et livre 1,86 t de déchets dangereux (déchetts souillés de peinture et de solvants) dans le mauvais centre de traitement des déchets. Les déchets sont réceptionnés dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. Informé tardivement par le transporteur, l'exploitant ne peut retirer les déchets de la fosse d'incinération. Aucune non-conformité n'est cependant constatée au niveau des rejets atmosphériques.

L'exploitant installe une caméra supplémentaire au niveau du pont-bascule pour avoir une meilleure vision des déchets reçus et renforce la formation des chauffeurs.



## Accident

### Incendie dans un centre de tri de déchets non-dangereux

**N° 49306 - 19/10/2016 - FRANCE - 75 - PARIS .**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49306/>

Vers 22h20, dans un centre de tri des déchets non dangereux, un feu se déclare au niveau de la trémie d'alimentation de déchets située dans le hall de déchargement des camions (en amont de la chaîne de tri). L'agent d'accueil aperçoit de la fumée et alerte les secours. L'alarme se déclenche également. Les pompiers éteignent l'incendie rapidement en arrosant l'intérieur de la trémie avec une lance. Ils pulvérisent également de la mousse. En parallèle, le personnel vide progressivement la trémie. Les vannes de coupure de rejet à l'égout sont fermées préventivement. Les déchets trempés sont dirigés vers les compacteurs de refus puis évacués vers un centre d'incinération. Les conséquences matérielles sont estimées à moins de 1 000 EUR.

Selon l'exploitant, l'incendie pourrait être dû à une inflammation des déchets suite à :

- une combustion par réoxygénation (brassage de déchets qui se consumaient lentement jusqu'alors) ;
- des étincelles mécaniques dues aux frottements ou chocs des matériels de manutention.

Afin d'éviter ce type d'incendie, l'exploitant modifie les consignes d'exploitation afin que le personnel s'assure que la trémie soit complètement vide après le poste du soir.

Depuis la mise en service du centre en 2011, il y a eu en moyenne un départ de feu par an au niveau de la trémie. Ces événements avaient toujours été maîtrisés rapidement. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant d'étudier les possibilités d'amélioration des dispositifs de sécurité incendie au niveau de la trémie (détection, extinction automatique). En effet, le système actuel de détection incendie de l'établissement (détection de fumée) n'est pas adapté aux conditions d'empoussièrement de certaines zones comme le hall de réception.

---

## Accident

### Incendie dans une installation de tri de déchets

**N° 59383 - 18/06/2022 - FRANCE - 12 - SEBAZAC-CONCOURES .**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59383/>

Vers 21h15, un feu se déclare au niveau du tas de déchets non dangereux à trier dans le bâtiment d'une installation de tri de déchets. La société de télésurveillance est alertée par la détection incendie. Les pompiers sont appelés par des riverains à cause des fumées. Le rondier et les pompiers arrivent sur les lieux. Un conducteur d'engin étale les déchets. Vers 23h30, l'incendie est circonscrit par les pompiers. Un agent de sécurité reste sur place le reste de la nuit pour faire des rondes toutes les 2 h.

L'incendie provoque les dégâts matériels suivants : système de détection dans le bâtiment de tri hors d'usage, quelques luminaires HS et une descente de gouttière HS. 25 m<sup>3</sup> de déchets ont brûlé. Ils sont envoyés en centre d'incinération. Les eaux d'extinction sont contenues, une partie est absorbée par les déchets, l'autre partie est stockée dans une

cuve puis pompée et envoyée vers une station de traitement.

Lors de l'événement, un fort vent (des rafales allant jusqu'à 90 km/h) s'engouffre dans le bâtiment avec des températures en journée de 34,6 °C.

À la suite de l'événement, l'exploitant remet en état le système de détection du bâtiment et met en place les actions suivantes :

- rappeler les consignes de tri auprès des clients ;
- renforcer les contrôles à la réception ;
- limiter le stock de déchets à trier le vendredi soir ;
- améliorer la visibilité de la zone des déchets non dangereux par une caméra dédiée ;
- réaliser une ronde systématique si les températures attendues dépassent les 28 °C.

## Accident

### Explosion et incendie d'un condensateur dans une usine d'incinération de déchets non dangereux

N° 58900 - 11/04/2022 - FRANCE - 28 - MAINVILLIERS .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58900/>

Vers 15 h, la centrale incendie du local électrique se déclenche dans une entreprise d'incinération de déchets non dangereux. Le conducteur pontier effectue une levée de doute et identifie une odeur de chaud et de la fumée. Une explosion suivie d'un incendie se sont produites au niveau d'un condensateur. Le site est évacué. En parallèle, les pompiers sont appelés. L'entreprise est mise à l'arrêt avec un passage sur un groupe électrogène. Vers 16h15, les batteries de compensation détériorées sont débouchées. La réception des camions de déchets ménagers et de collecte sélective est arrêtée pendant 2h30. Le redémarrage génère des valeurs limites d'émissions de CO, SO2 et de poussières.

L'événement est dû à une défaillance matérielle du condensateur. Cette défaillance était exclue de l'analyse de risques. Une thermographie avait été réalisée la semaine précédant l'événement et n'avait rien mis en évidence. Rien n'avait également été relevé lors de la ronde réalisée 5 min avant le sinistre.

À la suite de l'événement, l'exploitant prévoit de contrôler toutes les batteries de condensateurs lors du prochain arrêt technique prévu 5 mois plus tard.

## Accident

### Explosions dans un four d'un incinérateur de déchets non dangereux

N° 57906 - 16/05/2021 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57906/>



Des explosions se produisent dans le four d'un incinérateur de déchets non dangereux. Les conséquences de ces explosions provoquent un arrêt non programmé de la ligne d'incinération durant 7 jours. De nombreux barreaux de grille de combustion sont cassés entraînant un remplissage inhabituel des caissons de cendres.

Les explosions sont dues à la surchauffe de bouteilles de protoxyde d'azote (appelé également gaz hilarant) dans les déchets.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- information des collecteurs et des différents apporteurs ;
- diffusion de consignes concernant les déchets interdits ;
- contrôle au sol par échantillonnage des apports sur les quais ;
- suivi des explosions dans les fours ;
- sensibilisation des pontiers, collaborateurs et des intervenants.

L'exploitant diffuse également un "flash sécurité" dans les installations de son groupe. Il réfléchit par ailleurs à renforcer la matière des grilles.

En 2021, 2 événements identiques se sont produits sur ce site (ARIA 57845 et 57902).

---

## Accident

### Explosions dans un four d'un incinérateur de déchets non dangereux

N° 57902 - 21/02/2021 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57902/>



Des explosions se produisent dans le four d'un incinérateur de déchets non dangereux. Les conséquences de ces explosions provoquent un arrêt non programmé de la ligne d'incinération durant 6 jours. De nombreux barreaux de grille de combustion sont cassés entraînant un remplissage inhabituel des caissons de cendres.

Les explosions sont dues à la surchauffe de bouteilles de protoxyde d'azote (appelé également gaz hilarant) dans les déchets.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- information des collecteurs et des différents apporteurs ;
- diffusion de consignes concernant les déchets interdits ;
- contrôle au sol par échantillonnage des apports sur les quais ;
- suivi des explosions dans les fours ;
- sensibilisation des pontiers, collaborateurs et des intervenants.

L'exploitant diffuse également un "flash sécurité" dans les installations de son groupe. Il réfléchit par ailleurs à renforcer la matière des grilles.

En 2021, 2 événements identiques se sont produits sur ce site (ARIA 57845 et 57906).

---

## Accident

### Explosions dans un four d'un incinérateur de déchets non dangereux

N° 57845 - 09/02/2021 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57845/>



Des explosions se produisent dans le four d'un incinérateur de déchets non dangereux. Les conséquences de ces explosions provoquent un arrêt non programmé de la ligne d'incinération durant 4 jours. De nombreux barreaux de grille de combustion sont cassés entraînant un remplissage inhabituel des caissons de cendres.

Les explosions sont dues à la surchauffe de bouteilles de protoxyde d'azote (appelé également gaz hilarant) dans les déchets.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- information des collecteurs et des différents apporteurs ;
- diffusion de consignes concernant les déchets interdits ;
- contrôle au sol par échantillonnage des apports sur les quais ;
- suivi des explosions dans les fours ;
- sensibilisation des pontiers, collaborateurs et des intervenants.

L'exploitant diffuse également un "flash sécurité" dans les installations de son groupe. Il réfléchit par ailleurs à renforcer la matière des grilles.

En 2021, 2 événements identiques se sont produits sur ce site (ARIA 57902 et 57906).

---

## **Accident**

### **Feu de déchets dans une installation d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 55722 - 07/07/2020 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55722/>

Vers 3 h, un feu se déclare sur un tas de déchets d'encombrants de 300 m<sup>2</sup> sur 6 m de haut, en attente de broyage, dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. Des employés tentent d'éteindre l'incendie sans succès. Les pompiers installent 6 lances dont une canon et une mousse. Un bateau-pompe transfrontalier est utilisé pour l'alimentation en eau. Des tranchées sont réalisées pour éviter la propagation à l'unité de broyage et aux déchets non brûlés. La conduite d'eaux pluviales est obturée vers 8h40. Des boudins de protection sont mis en place pour éviter une pollution du RHIN par le ruissellement des eaux d'extinction. Les employés immergent les déchets brûlés dans un bassin de rétention pour limiter les risques de reprise. L'incendie est éteint vers 11h20. Les mesures, réalisées par les pompiers, concernant la pollution due à la fumée provoquée par l'incendie et aux eaux d'extinction, ne montrent pas d'impact. L'inspection des installations classées demande des prélèvements et analyses complémentaires d'eau de la darse et de l'environnement (bryophytes, dioxines/furanes, métaux). Les résultats montrent, 3 mois plus tard, une dégradation du milieu liée à la présence de dioxines et furanes à proximité du rejet des eaux pluviales sur les bryophytes et en moindre mesure pour les dioxines sur les eaux superficielles. Toutefois, cet impact est peu étendu et inférieur aux normes de qualité. Aucun élément ne permet de le corréler à l'incendie.

La quantité de déchets à broyer sur le site au moment du sinistre était importante et liée à un apport d'encombrants supérieur à la capacité de stockage sur la période de reprise des déchetteries après le confinement.

Le broyeur redémarre 8 jours plus tard. Durant cette période, 572 t d'encombrants sont dirigées vers une installation de stockage de déchets non dangereux.

A la suite de l'événement, l'exploitant modifie notamment le moyen d'actionnement du confinement des eaux d'incendie et réorganise les zones de stockage sur le site.

---

## **Accident**

### **Explosion dans le four d'un incinérateur de déchets non dangereux**

**N° 57847 - 10/02/2021 - FRANCE - 94 - CRETEIL .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57847/>



Une explosion se produit dans le four d'un incinérateur de déchets non dangereux. L'explosion provoque l'arrêt de la ligne d'incinération pendant 1 semaine en période hivernale avec des enjeux de valorisation thermique et électrique importants. De nombreux barreaux de grille de combustion sont cassés entraînant un remplissage inhabituel des caissons de cendres.

L'explosion est due à la présence de bouteilles de protoxyde d'azote (appelé également gaz hilarant) dans les déchets.

A la suite de l'explosion, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- information des collecteurs et des différents apporteurs ;
- diffusion de consignes concernant les déchets interdits ;
- contrôle au sol par échantillonnage des apports sur les quais ;
- sensibilisation des pontiers, collaborateurs et des intervenants.

L'exploitant diffuse également un "flash sécurité" dans les installations de son groupe.

La veille, un événement identique a eu lieu sur un autre site d'incinération de déchets non dangereux (ARIA 57845).

---

## Accident

### **Fuite d'acide chlorhydrique dans une usine d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 55020 - 02/10/2019 - FRANCE - 25 - BESANCON .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55020/>

Vers 14 h, dans une usine d'incinération de déchets non dangereux, 1,5 l d'acide chlorhydrique concentré est rejeté au sol lors du démantèlement d'un élément non utilisé depuis plusieurs années. Le personnel est évacué et le sol est rincé à l'eau. Les eaux de rinçage se déversent dans les eaux de process qui sont contrôlées et corrigées avant rejet dans le réseau urbain d'assainissement.

Plusieurs années auparavant, lors de la rénovation de la chaîne de production d'eau, certains éléments n'ont pas été correctement vidangés et démantelés. Les opérations de réception réalisées à l'époque n'ont pas permis d'identifier ce défaut. En conséquence, du produit est resté à l'intérieur des conduites. Aucune vérification de l'usage antérieur de l'élément démantelé ou de la présence de liquide n'a été réalisée avant l'intervention.

L'exploitant augmente la vigilance lors des opérations de réception et de repli de chantier.

---

## Accident

### **Incendie dans un incinérateur de déchets non dangereux**

**N° 54432 - 25/09/2019 - FRANCE - 77 - VAUX-LE-PENIL .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54432/>

Vers 22h30, un feu se déclare sur le quai d'un incinérateur de déchets non dangereux. Les équipes du site éteignent l'incendie. Les pompiers sont appelés pour assurer une mise en

sécurité.

L'incinérateur fonctionnait à charge réduite en raison du redémarrage de ses lignes d'incinération. La fosse accueillant les déchets a été saturée et les déchets ont été provisoirement déposés sur le quai en fin de journée en attente d'être déplacés dans la fosse. Dans l'attente du retour à un fonctionnement normal des lignes d'incinération, des détournements de déchets ont été mis en place afin d'ajuster la capacité d'accueil des déchets sur site à la capacité de la fosse.

---

## Accident

### **Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux**

**N° 55022 - 07/02/2019 - FRANCE - 25 - BESANCON .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55022/>

Vers 7h15, un feu se déclare lors du tri au grappin d'un tas d'encombrants issus des déchetteries dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux. L'alerte est donnée par le logisticien. Il saisit la matière concernée avec le grappin afin de l'isoler et tente d'étouffer le feu avec le grappin, sans succès. L'employé utilise alors un RIA, ce qui a pour conséquence de repousser les flammes vers le tas principal d'encombrants. Un second logisticien arrive et pousse vers l'extérieur de la plateforme la matière incandescente. L'incendie est éteint et le tas d'encombrants arrosé par précaution. Les encombrants sont isolés dans une benne à l'extérieur dans l'attente de l'évacuation vers une installation d'incinération. Une procédure spécifique avec surveillance thermographique est mise en place.

L'incendie est dû à la présence d'une petite batterie dans le tas d'encombrants.

A la suite de l'événement, l'exploitant renforce la formation des employés, met en place un second bloc phare dans la plateforme de tri et rappelle aux usagers et aux agents conseil en déchetteries l'importance du tri des déchets dangereux.

---

## Accident

### **Arrêt électrique dans une usine d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 49984 - 10/07/2017 - FRANCE - 28 - MAINVILLIERS .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49984/>

Vers 10h10, dans une usine d'incinération de déchets ménagers, une coupure de courant se produit suite à un problème sur le réseau électrique. Le black-out génère l'ouverture d'une cellule haute tension, ce qui entraîne un arrêt des ventilateurs de tirage. Suite à l'arrêt de ces ventilateurs, les filtres à manche du procédé de traitement des fumées sont by-passés. Un dégagement de fumées noires issues de la combustion des déchets est visible en sortie des cheminées. Ce rejet est chargé en poussières.

L'exploitant appelle l'astreinte dès la prise en compte du black-out pour demander l'autorisation de couplage de la cellule haute tension. Un passage est effectué automatiquement sur le groupe électrogène le temps d'obtenir l'autorisation de recouplage au réseau électrique.

Suite à l'accident, l'exploitant réalise une révision de la procédure black-out ainsi qu'une réflexion sur le non redémarrage des ventilateurs de tirage de secours.

## Accident

### Affaissement d'un silo dans un incinérateur de déchets non dangereux

N° 58340 - 29/11/2021 - FRANCE - 31 - TOULOUSE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58340/>



Vers 6h30, lors de la mise en route d'un dépotage, un silo en fer de 15 m de haut contenant 150 t de cendres chaudes et reposant sur un support de 10 m de haut s'affaisse dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. Le dépotage est arrêté. Le silo est plié à sa base cylindrique et le risque d'effondrement n'est pas écarté. Le silo incliné repose sur un bâtiment adjacent abritant un silo de 10 t de charbon actif. Des tuyauteries vapeur se trouvent à proximité. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité de 60 m autour du silo et un rideau d'eau autour du silo de charbon actif pour prévenir le risque d'explosion par effet domino. L'indisponibilité du circuit d'évacuation des résidus d'épuration contraint l'arrêt de l'alimentation des fours en ordures ménagères en début d'après-midi. Le maintien d'une production de vapeur est assuré par les brûleurs gaz. Un télémètre laser est positionné sous la responsabilité de l'industriel pour assurer la surveillance de la zone. Trois points d'amarrages sont effectués, permettant d'éviter la ruine par rotation du silo. Une grue est utilisée pour maintenir l'équipement. Des canons sont installés pour pulvériser le silo en cas de dispersion de produit. Des entreprises privées sécurisent les installations le lendemain. Quatre jours après le début de l'événement, la vidange du silo commence en partie basse puis en partie haute et se poursuit pendant plusieurs jours. Les cendres sont stockées en bigs-bags. L'événement conduit à l'interruption de l'alimentation d'un des réseaux de chaleur. Le système de secours prend le relais, mais 3 immeubles sont privés de chauffage durant une journée. Les dommages directs du sinistre sont évalués à plus d'un million d'euros et les dommages indirects (pertes d'exploitation, gestion des cendres...) à plus de 1, 5 million d'euros.

L'affaissement est dû à une corrosion de l'acier du silo. Une expertise montre que celui-ci ne disposait pas de protection anti-corrosion (type revêtement de peinture) et que la dégradation était plus marquée côté cendres. Le chlore présent dans les cendres aurait été, en présence d'humidité, l'agent agressif conduisant à la corrosion du silo.

## Accident

### Incendie dans un centre de regroupement de déchets

**N° 52157 - 30/08/2018 - FRANCE - 40 - BENESSE-MAREMNE .**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52157/>

Vers 0h30, dans un centre de regroupements de déchets, un feu se déclare au niveau d'un stockage extérieur de déchets tout venants incinérables provenant de déchetteries (4 000 m<sup>3</sup> et 15 m de haut). Un automobiliste circulant à proximité alerte les pompiers après avoir aperçu des flammes. Vers 2h15, l'incendie est maîtrisé. Un employé déplace les déchets à l'aide d'une pelle mécanique pour faciliter la fin de l'extinction. Les eaux d'extinction sont confinées dans la lagune de rétention du site.

Les 500 t de déchets brûlés sont incinérées.

Les déchets tout venants incinérables avaient subi une étape de broyage et étaient en attente d'incinération. D'après l'exploitant, la présence de déchets non conformes (produit chimique, fusée de détresse...) au sein des déchets broyés pourrait être à l'origine du départ de feu. Le stock de déchets en attente d'incinération était particulièrement important en raison de pannes répétées de l'unité de valorisation énergétique.

Suite à l'incendie, l'exploitant réalise une action de communication sur le tri des déchets spéciaux auprès des déchetteries partenaires afin que ces déchets dangereux ne soient pas déposés avec les déchets tout venants incinérables.

Plusieurs événements sont déjà survenus sur ce site depuis 2016 (ARIA 50826, 50316, 50315 et 48929).

---

## Accident

### Perte d'utilité électrique sur un incinérateur de déchets non dangereux

**N° 60263 - 22/01/2023 - FRANCE - 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60263/>

À 22h25, la salle de commande d'un incinérateur de déchets non dangereux perd son éclairage puis 2 TGBT sont hors service. À 22h30, une infiltration d'eau est constatée dans local TGBT à la suite d'une fuite sur une tuyauterie d'extinction incendie au niveau -15 m. L'eau incendie est isolée manuellement à l'aide d'une vanne. Les chargements des trémies d'alimentation des fours sont arrêtés pour réaliser un arrêt d'urgence. Les pompiers sont alertés. La livraison de la vapeur est stoppée ainsi que le groupe turbo-alternateur. À 23h25, l'alimentation électrique du site est conservée pour finaliser la mise en sécurité des fours et la vidange des trémies. À 23h35, à la suite de la perte d'un autre TGBT, l'alimentation électrique générale est coupée et les chaudières sont mises en sécurité avec une alimentation en eau par pompe secours diesel. Vers 1 h, l'infiltration vers le TGBT est colmatée avec des boudins absorbants et des sacs de sable. Vers 4 h, les pompiers quittent le site. Les 2 lignes d'incinération redémarrent respectivement 5 et 6 jours plus tard. Le système de traitement de fumées est resté fonctionnel pendant la durée de l'événement et a permis de ne pas générer de dépassement de VLE. L'ensemble de l'eau brute répandue est traité en interne.

La cause directe de l'inondation est une perte d'un compresseur d'air due à une poulie de courroie hors service provoquant une chute de la pression d'air pilote du système déluge incendie et l'ouverture de la vanne eau incendie au niveau du déluge. Une inondation du



niveau -15 m a suivi et a généré une infiltration de l'eau vers le niveau -19 m puis une infiltration de l'eau au niveau du local TGBT.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- projette de raccorder le système de déluge incendie au réseau d'air comprimé de l'usine pour garantir le maintien de pression en cas de casse du compresseur et prévoit le report d'alarme pression basse air sur la supervision en salle de commande ;
- isole la trappe par laquelle s'est écoulée l'eau et crée une bordure béton en cas de fuite d'eau au niveau -15 m ;
- achète des lampes portatives industrielles, un mini groupe électrogène portatif et une pompe d'évacuation des eaux.

---

## **Accident**

### **Rupture d'une canalisation d'eau dans une usine d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 59295 - 02/06/2022 - FRANCE - 31 - TOULOUSE .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59295/>

Vers 21 h, un vendredi, une canalisation d'eau de ville alimentant le système de refroidissement des laveurs se rompt dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. Ce dispositif étant un élément de sécurité, la coupure d'eau entraîne l'arrêt total de l'usine. Quelques flammes remontent au niveau des trémies d'alimentation des fours activant les systèmes de noyage à la mousse. Les fours ne sont plus alimentés. Toutefois, les déchets encore présents dans les fours continuent à se consumer générant quelques remontées de fumées au niveau des trémies. Le système de traitement des fumées est quant à lui toujours opérationnel.

Le lendemain matin, l'usine est toujours à l'arrêt et un des fours fonctionne au brûleur de façon à alimenter le réseau de vapeur d'un centre hospitalier. Le réseau de chaleur n'est en revanche plus alimenté.

Les déchets sont détournés sur un autre centre de traitement des déchets le temps de réparer la canalisation. Celle-ci est réparée dans la matinée et un des fours est de nouveau alimenté avec des déchets à partir de 14 h. Les 2 autres fours sont redémarrés et de nouveau alimentés en fin de journée.

L'exploitant rédige une note d'exploitation pour imposer des rondes de sécurité à minima toutes les heures. L'événement s'est produit un vendredi, la veille d'un week-end prolongé avec une fosse de déchets remplie. Afin d'éviter le débordement de déchets au niveau des quais, 3 camions de déchets sont stockés à une distance importante les uns des autres en attendant le début de la semaine suivante pour déverser les déchets en fosse lorsque le niveau de celle-ci le permet. Ces derniers sont vidés dès le mardi suivant sans qu'aucune problématique n'ait été relevée durant les rondes du week-end.

À la suite des travaux de réparations, des soudures spécifiques sont effectuées afin d'assurer une meilleure étanchéité des raccords. L'exploitant étudie la fiabilisation de cette sécurité dans le cadre des travaux futurs.

## Accident

### Deux explosions dans une installation d'incinération de déchets non dangereux

N° 58570 - 07/01/2022 - FRANCE - 25 - MONTBELIARD .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58570/>



Deux explosions se produisent dans les fours d'une installation d'incinération de déchets non dangereux durant un week-end. Ces explosions sont dues à la présence de bouteilles et cartouches de gaz et n'engendrent pas de dégâts matériels dans le four.

L'exploitant rappelle aux usagers que les déchets spécifiques sont à déposer en déchetterie.

## Accident

### Un mort lors d'une opération de maintenance sur une installation d'incinération de déchets non dangereux

N° 55956 - 26/08/2020 - FRANCE - 22 - PLUZUNET .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55956/>



Vers 16h30, lors d'une maintenance sur la turbine d'une usine d'incinération de déchets non dangereux, une projection d'huile à 360 °C provoque un incendie suivi d'une explosion. Un technicien de maintenance décède, 2 autres sont gravement intoxiqués au monoxyde carbone et 4 autres personnes plus légèrement. Tous les blessés sont transportés à l'hôpital. Les pompiers attaquent l'incendie à l'aide de RIA et d'extincteurs. Les câbles électriques du contrôle commande sont endommagés, mettant la chaudière en sécurité. L'exploitant pulvérise de l'eau dans la chambre de combustion pour éteindre le foyer. L'usine est mise à l'arrêt et le personnel est évacué. Les eaux d'extinction sont confinées et stockées dans un bassin. L'incendie est éteint vers 18h45.

La turbine et le local du groupe turbo alternateur sont endommagés ainsi que des nappes électriques d'alimentation du broyage des encombrants et du contrôle commande de l'installation d'incinération.

L'origine de l'accident serait liée au redémarrage inopiné de la turbine lors de l'opération de maintenance qui consistait au remplacement d'un filtre à huile.

L'inspection des installations classées, le lendemain, propose au préfet un projet d'arrêté préfectoral de mesures d'urgence prescrivant :

- l'arrêt des installations d'incinération et de valorisation énergétique ;
- les conditions de redémarrage, notamment une expertise par un organisme habilité de la chaudière et du réseau de vapeur exposé à l'incendie, la vérification de l'état des murs coupe-feu du local concerné, la vérification et réparation des installations électriques de l'usine, la remise en conformité du local GTA au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du site ;
- la gestion des déchets générés par l'incendie puis au moment de la phase de nettoyage du local GTA ;
- le maintien d'une surveillance des installations à l'arrêt.

## Accident

### Dégagement de fumées en provenance d'une usine d'incinération

**N° 55410 - 27/02/2020 - FRANCE - 25 - MONTBELIARD .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55410/>

Lors de travaux de maintenance programmés dans une usine d'incinération de déchets non dangereux, la perte du contrôle sur un ventilateur provoque son arrêt. Les fumées du four sont refoulées via le bâtiment vers l'extérieur. Les émanations sont visibles à l'intérieur du site et aux abords immédiats. Les opérateurs reprennent le contrôle du ventilateur une dizaine de minutes plus tard.

Cet évènement fait suite à un dysfonctionnement sur le variateur titulaire du ventilateur détecté la veille. Ce variateur ne fonctionnait plus en mode à distance mais en mode manuel. Cette situation rendant la régulation de la ligne d'incinération moins optimisée, des réparations étaient prévues le jour de l'incident. Afin de permettre l'intervention, le contrôle du ventilateur a été basculé sur le variateur de secours qui n'a pas réussi à prendre correctement le contrôle de la machine à la suite d'une perte de signal momentanée avec l'automate. L'extraction des fumées a pu être rétablie après re-basculement sur le variateur titulaire. Lorsque le fonctionnement du variateur de secours a pu être rétabli normalement dans la journée, l'intervention sur le variateur titulaire a pu être réalisée.

Afin d'éviter la récurrence de l'évènement, l'exploitant intègre dans son plan de maintenance le contrôle régulier du bon fonctionnement du variateur de secours.

---

## Accident

### Incendie dans la fosse de réception d'une usine d'incinération des ordures ménagères

**N° 50323 - 24/08/2017 - FRANCE - 31 - BESSIERES .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50323/>

Vers 7h15, un feu se déclare dans une usine d'incinération de déchets non dangereux au moment du vidage d'une semi-remorque d'ordures ménagères dans la fosse de réception. Le chef de quart entend une explosion et observe des flammes, puis un important panache de fumées. Il déclenche le plan d'urgence. L'installation est évacuée et les fours arrêtés. Les employés utilisent un canon à eau pour commencer l'extinction et déploient le RIA. Ils activent le dispositif téléphonique de réponse aux riverains. Ils préviennent les pompiers. Ceux-ci poursuivent l'extinction et le refroidissement des déchets. L'entrée de déchets est interrompue durant quelques heures. Les déchets concernés par l'incendie sont introduits dans les fours d'incinération.

Le départ du feu a pu être causé par l'échauffement d'un objet présent parmi les déchets déversés dans la fosse. L'exploitant identifie les sociétés ayant apporté des déchets peu avant l'accident et leur rappelle quels types de déchets sont autorisés ou non.

## Accident

### **Rejets atmosphériques non traités dans un centre d'incinération N° 45999 - 07/09/2014 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45999/>

Un dimanche, dans un incinérateur de déchets non dangereux, une forte surpression se produit au niveau de la chambre de combustion du four. Cette surpression entraîne la mise en sécurité automatique de l'installation, une projection de déchets à la sortie de l'extracteur de mâchefers, l'ouverture des disques de ruptures de sécurité positionnés sous la grille du four d'incinération et l'ouverture de la trappe d'expansion de la chaudière. Des fumées non traitées sont alors rejetées pendant plusieurs minutes via les disques de rupture et la trappe d'expansion. Elles sont repérées par les riverains.

Les équipes d'astreintes interviennent. Le four est vidé de ses déchets. Après inspection générale des équipements, le four est relancé et les brûleurs redémarrent dans la soirée. La température remonte jusqu'à 850 °C et les déchets sont réintroduits. Un prélèvement des jauges aux alentours du site est réalisé. Aucun impact sur l'environnement n'est constaté.

L'exploitant réalise une analyse de l'événement en lien avec le constructeur. La surpression aurait été causée par la chute d'une grande quantité de matériaux sur la grille du four et dans le puits mâchefers. Ces décrochages ont exercé une compression « effet piston » sur les gaz contenus dans le puits mâchefers.

L'exploitant réalise la maintenance complète de la trappe d'expansion de la chaudière. Lors de l'arrêt technique suivant, il procède à l'ouverture de la chaudière pour visualiser les zones d'accrochage des cendres. Aucune anomalie apparente n'est relevée mais il est constaté que la chaudière est très encrassée. Celle-ci est nettoyée. Certains paramètres de régulation de la combustion sont modifiés (hauteur de couche des déchets sur les premiers rouleaux, régulation de l'air primaire, cartographie de l'air secondaire, dépression du four).

Par ailleurs, pour mieux assurer la sécurité des opérateurs, l'exploitant veille à la fermeture des guillotines situées dans les puits mâchefers pour toutes interventions devant les extracteurs (pour éviter des atteintes aux personnes en cas de projection de déchets). Il met en place des chaînes pour maintenir les bennes et prévenir tout basculement et crée un couloir de passage protégé pour les piétons. Une inspection est réalisée sur site le mois suivant l'événement pour vérifier la mise en place effective de ces mesures.

Une explosion, suivie d'un incendie, avait déjà eu lieu dans ce four d'incinération quelques mois auparavant (ARIA 45433).

---

## Accident

### **Feu dans une installation d'incinération de déchets non dangereux N° 59899 - 05/09/2022 - FRANCE - 06 - NICE .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59899/>

Dans la matinée, un feu se déclare sur des câbles électriques situés sur la paroi d'un four d'une installation d'incinération de déchets non dangereux. Des fumées sont perceptibles en toiture de l'usine. Les secours sont appelés. Les employés éteignent l'incendie avec les moyens propres du site avant l'arrivée des secours. Ces derniers procèdent à une levée de doute. L'installation est relancée. Après réparation, la ligne concernée par le sinistre est remise en service à 18 h. Une procédure de surveillance est mise en place.

Le matin de l'événement, vers 7h30, un groupe de refroidissement d'un transformateur alimentant une partie de l'usine s'arrête. Cet arrêt a pour conséquence une montée en température du transformateur, suivi de son arrêt en raison de la température élevée. Les équipes basculent l'alimentation électrique sur un transformateur de secours afin de mettre l'installation en sécurité vis-à-vis des flux de fumées. Le groupe froid est relancé et après refroidissement du transformateur les équipements sont remis en service. Pendant ce laps de temps, le feu contenu dans l'un des fours d'incinération engendre une montée en température de la paroi de la goulotte d'alimentation d'un des fours, provoquant un départ de feu sur les câbles électriques accrochés à la paroi.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place des travaux destinés à installer des capteurs d'alarme sur ces équipements.

---

## **Accident**

### **Chute de la cheminée de rejets des fumées d'une installation d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 55544 - 13/12/2019 - FRANCE - 19 - SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE .**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55544/>

Vers 5h30, dans une installation d'incinération de déchets non dangereux, la cheminée de rejet des fumées tombe. L'usine est arrêtée 1h30 après l'incident pour brûler les derniers déchets présents dans le four. Les fumées sont alors évacuées à une hauteur de 20 m au lieu de 36, affectant la dispersion des fumées. Les dispositifs de traitement de fumées étant en partie basse de la cheminée, ils ne sont pas affectés par la chute. Les analyseurs de fumées se trouvant en haut de la cheminée, l'exploitant ne peut avoir accès aux relevés de fumées émises durant cette période. L'usine est à l'arrêt pour plusieurs jours et les déchets sont, soit stockés dans la fosse de l'incinérateur (vide au moment de l'évènement), soit détournés vers d'autres sites de traitement. L'approvisionnement en chaleur du site industriel voisin est suspendu.

L'intensité des vents violents et tournoyants et l'état de corrosion avancé de l'embase métallique de la cheminée sont à l'origine de la chute. Des contrôles réguliers étaient effectués sur la cheminée selon les recommandations du constructeur mais non réalisés dans la zone concernée par la corrosion, masquée par le dispositif d'étanchéification.

Sur le site 5 jours plus tard, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant :

- la mise en oeuvre des travaux nécessaires au rétablissement d'une cheminée permettant de respecter les exigences réglementaires en termes de hauteur de cheminée et vitesse d'éjection des gaz ;
- une attestation du bon fonctionnement des moyens de mesure hébergés sur la cheminée ;
- la vérification de l'absence d'endommagement du conduit d'évacuation des fumées non-traitées issues des fours, dont le calorifuge a été endommagé par la chute de la cheminée.

## Accident

### Explosion dans un bâtiment adossé à un incinérateur de déchets non dangereux

N° 59355 - 23/06/2022 - FRANCE - 95 - ARGENTEUIL .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59355/>



Vers 10 h, une explosion se produit dans le vide sanitaire du bâtiment abritant les vestiaires réservés aux entreprises extérieures dans une installation d'incinération de déchets non dangereux. Ces locaux sont attenants à la fosse de stockage des ordures ménagères. La zone est sécurisée. Les sources d'énergies sont coupées. Des analyseurs en continu de gaz sont mis en place. Le vestiaire est remis en état.

En raison d'une période de fortes chaleurs, il y aurait eu une accélération de la décomposition de la fraction fermentescible des déchets présents dans la fosse, ce qui a produit du méthane. Une vétusté probable d'un joint d'étanchéité d'un mur de la fosse aurait conduit le méthane dans le vide sanitaire du bâtiment adossé abritant les vestiaires. Ce dernier ne possède pas de renouvellement de l'air. Deux chauffe-eaux électriques présents dans le vestiaire ont généré l'étincelle (présence d'une flamme constatée au niveau des chauffe-eaux).

À la suite de l'événement, l'exploitant révisé l'étanchéité entre la fosse et le vestiaire.

---

## Accident

### Rejet de poussières d'incinération dans une usine d'incinération de déchets non dangereux

N° 59551 - 15/06/2022 - FRANCE - 28 - MAINVILLIERS .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59551/>

Vers 13h45, un rejet de poussières d'incinération se produit dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. Des fumées épaisses en sortie de la cheminée sont visibles. À 15h23, la conduite est progressivement reprise par les employés. Une campagne de mesures de l'impact environnemental est effectuée.

Deux micro-coupures liées à des surtensions sur le réseau ont mis l'installation en sécurité. La deuxième micro-coupure a entraîné la perte du turbo-alternateur. Cela a conduit au by-pass du traitement des fumées des 2 lignes d'incinération avec pour conséquences un dépassement des valeurs limites d'exposition en CO, COT et poussières sur les 2 lignes. Une intervention pour la recherche de pannes sur le réseau électrique est à l'origine des surtensions.

---

## Accident

### Incendie sur un tapis roulant dans une installation d'incinération de déchets non dangereux

N° 58846 - 01/04/2022 - FRANCE - 91 - MASSY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58846/>



Vers 17 h, un feu se déclare sur un tapis roulant dans une installation d'incinération de déchets non dangereux dont la chaleur est valorisée pour le chauffage urbain. Le chef de

quart aperçoit de la fumée grâce aux caméras de surveillance et prévient les secours et l'encadrement. Les équipes mettent en place les premières mesures : un RIA au niveau du convoyeur, les 2 canons à eau sur le stockage de bois/charbon, le sprinklage au niveau de la chute du tapis sur un autre tapis et consignent les départs électriques. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité. En raison d'un important dégagement de fumées, le trafic ferroviaire est interrompu sur la voie ferrée à proximité pendant près de 5 h. Deux cellules, l'une contenant 500 m<sup>3</sup> de charbon et l'autre contenant 2 400 m<sup>3</sup> de bois au lieu des 2 000 m<sup>3</sup> autorisées, sont protégées par les secours. Outre le potentiel calorifique supérieur à celui autorisé, la quantité excessive de bois déchets rend inutile un des 2 canons à eau, son rayon d'action étant quasi nul. **Les pompiers** maîtrisent l'incendie vers 20 h à l'aide de 6 lances. Le trafic ferroviaire reprend ensuite. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin incendie. Elles sont évacuées et traitées après analyse de leur qualité. Aucun impact sur les 28 000 logements desservis par la chaufferie n'est observé. Des rondes régulières sont réalisées par l'équipe d'exploitation en place les jours suivant l'événement afin de s'assurer de l'absence de reprise de feu. Dix jours après le sinistre, la dépose des équipements impactés par le sinistre débute et la zone est nettoyée.

Une expertise est menée pour déterminer les causes du sinistre. Une hypothèse est que le départ de feu se situe sur le tapis de convoyage juste en dessous du crible.

---

## **Accident**

### **Incendie dans un centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux N° 57797 - 25/08/2021 - FRANCE - 31 - TOULOUSE .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57797/>

Vers 17h45, la video-surveillance détecte des fumées dans un bâtiment contenant des déchets de type papier, plastique, bois dans un centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux. 30' plus tard, un responsable est automatiquement alerté grâce au système de détection incendie qui se déclenche suite à l'apparition des premières flammes. Concomitamment, un voisin alerte les pompiers. Le feu se propage à un stock de déchets verts. Le personnel attaque le foyer à l'aide de RIA avant l'arrivée des pompiers. Le réseau

d'eaux pluviales est obturé vers 18h45. Un important panache de fumée est visible. Les pompiers maîtrisent l'incendie, vers 19h30, à l'aide de 2 lances à l'avant du bâtiment ainsi qu'à l'arrière du bâtiment pour protéger une salle de sport voisine. Ils utilisent un camion mousse pour étouffer les flammes. Les déchets sont déplacés à la pelle mécanique, puis mis en tas et arrosés. Une surveillance nocturne est mise en place. Les 100 m<sup>3</sup> de déchets impactés sont éliminés en incinération. Le volume d'eau d'extinction utilisé par les pompiers est estimé à 20 m<sup>3</sup> et de 4 m<sup>3</sup> d'émulseur. Le bâtiment est fortement endommagé.

Selon l'exploitant, l'origine de l'incendie pourrait être liée au dépôt de gaines métalliques vers 16h30 pouvant potentiellement contenir un isolant.

---

## Accident

### **Explosion dans le four d'une installation d'incinération de déchets non dangereux N° 57843 - 31/07/2021 - FRANCE - 77 - SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES .**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57843/>



Une succession d'explosions se produit dans le four d'un incinérateur de déchets non dangereux. Un rouleau de la ligne d'incinération est endommagé. L'exploitant arrête cette ligne, afin de préparer l'intervention de réparation prévue 2 jours après. La ligne est redémarrée 2 jours plus tard dans la soirée

Les explosions sont dues à la présence de bouteilles de protoxyde d'azote dans les déchets. Ces bouteilles au format professionnel sont utilisés à titre "récréatif" par certains.

L'exploitant indique avoir recensé une augmentation de petites explosions dans son four en raison de la présence de ces déchets non conformes dans les semaines précédant l'événement.

---

## Accident

### **Feu de fosse dans un incinérateur de déchets non dangereux N° 56962 - 20/03/2021 - FRANCE - 77 - VAUX-LE-PENIL .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56962/>

Vers 3h40, un feu de déchets ménagers se déclare dans la fosse principale de 3 000 m<sup>3</sup> d'un incinérateur de déchets non dangereux. Le foyer au sein des déchets est situé à 10 m de hauteur au droit du quai et à 10 m du point d'attaque. L'incendie est peu virulent. L'activité de l'incinération se poursuit mais a un impact sur la réception des déchets. Le désenfumage est activé sur la fosse principale. Une lance canon avec additif est mis en place par intermittence par les pompiers et les déchets sont déblayés au moyen du grappin de l'exploitant afin d'éviter une propagation dans la masse, une augmentation du volume des fumées, mais aussi de limiter l'impact et d'éviter la rupture en alimentation en eau. Vers 12h35, après contact avec le gestionnaire du réseau d'eau, les ressources hydrauliques sont augmentées passant de 500 m<sup>3</sup>/h à 1 000 m<sup>3</sup>/h. Une seconde ligne d'alimentation est mise en place de type hydrant. Des mesures dans l'air sont effectuées par les pompiers et ne montrent pas d'impact du sinistre. Vers 17 h, il ne subsiste aucun dégagement de fumée et plus aucune combustion n'est constatée. Le site reprend son exploitation en fonctionnement normal.

---

## Accident



## Incendie dans la fosse d'un incinérateur de déchets non dangereux

N° 59702 - 22/09/2022 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59702/>



Vers 1 h, un feu se déclare dans une fosse de 400 m<sup>3</sup> de déchets contenant du carton, du papier et du plastique dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. Les équipiers de première intervention interviennent à l'aide de RIA, canon et extincteurs. En parallèle, les pompiers sont appelés ainsi que l'équipe d'astreinte. À 1h30, les secours sont déployés et l'incendie est maîtrisé rapidement à l'aide de 2 lances à mousse. Les exutoires de fumée sont ouverts. Les eaux d'extinction sont stockées dans le bassin de confinement et traitées par la station d'épuration locale. Les mesures en continu réalisées sur les rejets air de l'incinérateur ne montrent pas de dépassement. Légèrement intoxiqués, 2 employés sont transportés à l'hôpital. Les apports de refus de tri sont momentanément stoppés, 4 m<sup>2</sup> de déchets ont brûlés. L'activité reprend dans la matinée.

Lors de l'alimentation du four, un coup de pression a provoqué la remontée du feu dans la trémie et a propagé celui-ci au grappin qui était dans son cycle automatique. En revenant sur la fosse, celui-ci est devenu visible par le pontier, qui a donné l'alerte.

### Accident

## Fuite d'eau ammoniacale dans une usine d'incinération de déchets non dangereux

N° 58161 - 27/10/2021 - FRANCE - 95 - SARCELLES .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58161/>



Lors d'une livraison de 200 l dans une usine d'incinération, une fuite d'eau ammoniacale diluée à 24,5 % se produit à la fin du dépotage. Le chauffeur et l'opérateur observent une fuite de produit par l'évent. Le transfert est arrêté. L'écoulement rejoint le réseau des eaux pluviales. Une forte odeur se répand dans la zone industrielle. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 28 personnes dans la zone. La circulation routière est interrompue. Des personnes se plaignent de maux de tête mais aucun transport à l'hôpital n'est nécessaire. Les mesures effectuées au niveau des regards atteignent 1 000 ppm. Le réseau d'eaux pluviales est rincé. Des concentrations à 9 000 ppm sont mesurées à l'ouverture des plaques d'eaux pluviales à proximité de l'usine. Plusieurs regards sont ouverts pour assurer une ventilation. Des boudins obturateurs sont mis en place pour isoler le conduit d'eaux pluviales concerné et le remplir d'eau pour nettoyer la canalisation. Une fois les mesures descendues à 300 ppm dans une des bouches d'égout et à 2 ppm à 1 m de celle-ci, les secours replacent les plaques d'eaux pluviales de la zone.

Le capteur de niveau haut était défectueux et n'a pas arrêté la pompe de transfert. Par ailleurs, le système de vanne permettant de confiner les eaux sur site était ouvert vers le réseau d'eaux pluviales alors que les opérateurs pensaient qu'il permettait de confiner les eaux sur site.

### Accident

## Explosion et incendie dans un four d'une installation d'incinération de déchets non dangereux

N° 56474 - 08/12/2020 - FRANCE - 35 - RENNES .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56474/>

Une explosion suivie d'un incendie se produisent dans un four d'une installation d'incinération de déchets non dangereux. Des débris de béton, de réfractaires et de calorifuge sont retrouvés à l'extérieur du four. L'enveloppe métallique du four est percée. L'exploitant arrête une autre ligne d'incinération (identique à celle concernée par l'incident) 6 jours après l'évènement pour vérification et travaux de confortement.

L'explosion pourrait être due à la présence d'un objet indésirable dans les déchets à incinérer.

---

## Accident

### **Perte de l'onduleur dans une installation d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 56083 - 28/08/2020 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .**

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56083/>

A 1h30, la perte de l'onduleur engendre un arrêt des 2 lignes en charge et des réseaux vapeur dans une installation d'incinération de déchets non dangereux. L'astreinte électrique tente le redémarrage de l'onduleur, sans succès. Le disjoncteur d'alimentation de l'onduleur est remplacé. A 5 h, le bypass de l'onduleur est effectué pour réalimenter la partie traitement de fumées et laveurs. Une ligne d'incinération redémarre à 7 h, la seconde à 9 h et les réseaux vapeur à 10 h.

La perte de l'onduleur est due à l'exposition de l'onduleur à un environnement poussiéreux ainsi qu'à l'étanchéité du local qui n'est pas optimale.

A la suite de l'évènement, l'exploitant met en place les mesures suivantes :

- bypass de l'onduleur pour réalimenter la partie traitement des fumées et laveurs ;
- remplacement du disjoncteur ;
- remplacement des pièces défectueuses ;
- mise en place de filtres supplémentaires à air anti-poussières au niveau de l'armoire onduleur ;
- mise en place d'un système de filtration de l'air au niveau du local.

---

## Accident

### **Perte d'alimentation électrique dans une usine d'incinération**

**N° 54999 - 15/01/2020 - FRANCE - 64 - LESCAR .**

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54999/>

Vers 10 h, l'alimentation électrique d'une usine d'incinération de déchets non dangereux est coupée suite à un départ de feu sur un poste transformateur en amont du site. La turbine s'arrête sans îlotage, ainsi qu'une des lignes d'incinération. Le groupe électrogène est mis en route pour alimenter les équipements. Le personnel ouvre les portes du hall de déchargement pour dépoter les déchets. Vers 11 h, en raison de l'absence d'éclairage dans le hall, un camion arrache la butée du quai de déchargement lors d'un dépotage des déchets en fosse. Vers 12h30, les services techniques de l'électricité mettent en place un transformateur de secours pour dépanner. Un défaut électrique sur la ligne d'incinération mise à l'arrêt empêche son redémarrage. Après investigation, le personnel constate la rupture d'un relais de protection empêchant l'isolement et le basculement du groupe

électrogène. Une société spécialisée change le relais. Vers 17 h, la ligne est autorisée à redémarrer.

Vers 15 h, un feu se déclare sur une trémie occasionnée par la non-fermeture du clapet à la suite de la coupure électrique. Des flammes sont constatées au-dessus de la trémie d'un des fours d'incinération au niveau du clapet ouvert. Le personnel éteint l'incendie à l'aide des RIA présents sur le plateau trémie. Une surveillance rapprochée est mise en place pour éviter une éventuelle reprise de feu.

Un dysfonctionnement d'automate empêche le redémarrage d'une autre ligne d'incinération.

Le même jour sur ce site, sans lien de cause à effet, un feu s'est déclaré sur un broyeur de la plateforme de compostage des déchets verts à la suite d'une fuite d'huile ou d'hydrocarbures (ARIA 55000).

---

## Accident

### **Fuite d'eau d'une chaudière dans une installation d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 54500 - 26/09/2019 - FRANCE - 28 - OUARVILLE .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54500/>

Vers 12h15, une fuite d'eau se produit sur une ligne d'incinération dans une installation de traitement de déchets non dangereux. Le personnel et les sous-traitants mettent la ligne à l'arrêt. Le four d'incinération est vidé et 660 t d'ordures ménagères et assimilés sont évacués vers d'autres sites. Les réparations sont effectuées 4 jours plus tard. La ligne d'incinération est remise en chauffe, puis en exploitation.

La fuite est consolidée et les tubes de la chaudière concernés sont renforcés. L'exploitant prévoit d'améliorer la traçabilité et l'historique des zones d'interface lors des travaux de maintenance des chaudières.

---

## Accident

### **Rejet de poussières dans une usine d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 53916 - 26/03/2019 - FRANCE - 28 - MAINVILLIERS .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53916/>

Dans une usine d'incinération de déchets ménagers, un défaut apparaît au niveau d'un ventilateur de tirage lors d'une opération de maintenance préventive. Le délai d'obtention des pièces de rechange étant de plusieurs semaines, l'exploitant met en place un variateur de dépannage (location). Ce variateur de dépannage se met cependant en défaut à plusieurs reprises, de façon aléatoire : plusieurs épisodes de mise à bas des feux avec by-passage du filtre à manches se produisent, provoquant des émissions intempestives de poussières. L'exploitant réalise des mesures en continu et des analyses. 26 dépassements de 30 minutes de la VLE poussières (seuil de 30 mg/Nm<sup>3</sup>) sont recensés, soit un total de 13 h sur une période de 2 mois et demi. Au total, 2,5 kg de poussières sont rejetées dans l'atmosphère soit 1,5 % d'émissions supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Le variateur de location n'était pas adapté aux contraintes du process.

Un incident lié aux ventilateurs de tirage s'est déjà produit sur le site en 2017 (ARIA

49984).

---

## Accident

### Arrêt des lignes d'incinération

**N° 54018 - 06/03/2019 - FRANCE - 31 - TOULOUSE .**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54018/>

Vers 22h45, suite à la rupture d'une canalisation d'eau de ville, l'alimentation en eau d'une usine d'incinération de déchets non dangereux est coupée (alimentation en eau servant au process et à la protection incendie). Cette coupure entraîne, par une cascade de sécurité process, la mise à l'arrêt automatique des lignes d'incinération (en raison de l'indisponibilité des équipements de traitement des fumées). Le personnel réalise des manoeuvres manuelles sur les 4 lignes pour descendre les ordures contenues dans la trémie vers les grilles des fours. Il ferme les volets d'alimentation pour prévenir toute remontée des feux depuis les fours vers la fosse de stockage de déchets. Vers minuit, les pompiers sont appelés pour réaliser un arrosage préventif de la fosse. Vers 1h20, 2 arrivées d'eau de ville sont rouvertes, mais la fourniture est insuffisante pour réalimenter convenablement le process et envisager un redémarrage. Toutefois, l'eau disponible rend de nouveau possible l'usage des moyens d'extinction du site (canons, RIA, noyage trémies), réduisant le risque incendie.

---

## Accident

### Feu dans une fosse d'ordures ménagères d'un incinérateur

**N° 47584 - 10/12/2015 - FRANCE - 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47584/>

Vers 8 h, dans une usine d'incinération de déchets non dangereux, un feu se déclare dans une fosse contenant un stock d'ordures ménagères. Il est détecté par le pontier et non par les caméras thermiques. Le POI est déclenché et 60 personnes sont évacuées. Les équipes d'exploitation maîtrisent l'incendie en 25 min par noyage de la fosse à l'aide des canons et rampes à mousse avant l'arrivée des secours. Un désenfumage est réalisé. Les fumées sont aspirées par les ventilateurs d'air primaire et sont réinjectées dans les fours. Les secours, équipés d'appareils respiratoires isolants, procèdent à une reconnaissance pour vérification. L'intervention des employés a été efficace, le scénario d'incendie en fosse à ordures ménagères faisant partie des scénarios POI testés régulièrement par des exercices. L'incendie n'a pas eu d'impact sur l'environnement.

Un mélange de deux produits incompatibles pourrait être à l'origine du sinistre.

Les caméras thermiques à infrarouge, n'ayant pas joué leur rôle de détection, font l'objet d'un réglage en profondeur par le fournisseur. Par ailleurs, le désenfumage n'a fonctionné qu'à un tiers de sa capacité suite à un problème de carte électronique. Le module électrique en défaut est remplacé.

Lors de l'accident, la visualisation de la fosse au travers de la vitre du pontier était difficile en raison des fumées. La levée de doute concernant l'extinction de l'incendie a donc dû être faite par un opérateur équipé d'un ARI. L'exploitant décide de mettre en place un système d'information à distance sur l'état de fonctionnement des canons et rampes à mousse.

---

## Accident

## **Feu de fosse dans une usine d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 59132 - 01/06/2022 - FRANCE - 29 - CONCARNEAU .**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59132/>

Vers 22 h, un feu se déclare dans une fosse d'ordures ménagères et de déchets de déchetterie de 2 700 m<sup>3</sup> dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. Un important panache de fumée se dégage. Les pompiers mettent en oeuvre 3 lances. Vers minuit, les secours sont maîtres du feu. Les déchets sont extraits de la fosse et noyés sur le quai de déchargement. Une surveillance est assurée durant la nuit suivante et le feu est officiellement éteint à 9h23, 2 jours après le début de l'incendie. Les flammes endommagent une antenne-relais de téléphonie mobile située sur le toit de l'installation. Cette dernière est hors service. Le pont roulant et le grappin sont inopérants et le bâtiment est impacté avec des interrogations sur la structure métallique. L'installation d'incinération est mise à l'arrêt. Les déchets habituellement traités sur le site sont déroutés vers d'autres installations. Une surveillance environnementale est réalisée ainsi qu'un diagnostic sur l'état de la structure du bâtiment.

L'incendie a débuté au niveau de déchets en provenance des déchetteries, dans la partie haute du tas, avant de se propager en raison du PCI (pouvoir calorifique Inférieur) important de ces derniers.

---

### **Accident**

#### **Incendie dans un centre de stockage d'ordures ménagères**

**N° 58153 - 25/10/2021 - FRANCE - 40 - PONTENX-LES-FORGES .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58153/>

A 7h30, un feu se déclare sur 1 600 m<sup>3</sup> de déchets situés en extérieur au niveau d'une aire en béton contenant 2 000 m<sup>3</sup> de déchets dans une installation d'incinération de déchets non dangereux. Les pompiers maîtrisent l'incendie, à 17h50, à l'aide de lance. Les eaux d'extinction sont confinées en majorité, mais une partie des eaux n'a pas été captée par le réseau dédié et a rejoint le bassin d'eaux pluviales qui sert aussi à l'alimentation des lances incendie. L'exploitant arrose les déchets toute la nuit. Toutefois, l'incendie se réactive dans la nuit. Le lendemain, un arrosage plus conséquent est mis en oeuvre et des engins de chantier étalent les déchets pour parfaire l'extinction.

Deux entreprises voisines incommodées par les fumées réaffectent leur personnel sur d'autres sites.

L'exploitant suspecte le déclenchement d'une fusée de détresse.

---

### **Accident**

#### **Incendie dans une installation de tri de déchets non dangereux**

**N° 57994 - 10/09/2021 - FRANCE - 972 - SAINTE-LUCE .**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57994/>



Vers 21h40, un feu se déclare sur une plateforme de tri, transit et regroupement de déchets recevant des ordures ménagères avant incinération. Les pompiers interviennent vers 23h15 et rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau en raison du débit

insuffisant sur un poteau incendie. Les pompiers pompent l'eau de mer afin de combattre le feu. Un suivi de la qualité de l'air est mis en place. Le dégagement de fumée est important et se dirige vers les communes voisines dont les habitants sont invités à calfeutrer les portes et les fenêtres. Deux dômes en feu sont identifiés et impactent 24 000 m<sup>2</sup> de déchets. Le feu est officiellement éteint 12 jours après le début du sinistre. Une reprise de l'incendie est constatée 6 jours après. Les eaux d'extinction risquent de s'écouler dans la mangrove voisine, mais il est impossible de le constater, les lieux étant inaccessibles compte tenu de l'incendie.

La cause du débit d'eau insuffisant sur le réseau incendie est une fuite importante sur le réseau d'eau interne du site.

Le site a connu plusieurs incendies dans le passé (ARIA 51290, 49208, 47591, 47439, 47015, 43172). Depuis, le site a été touché par de nouveaux incendies dont un 2 mois après (ARIA 58228) et un autre 4 mois plus tard (ARIA 58575).

L'incendie survient dans un contexte de mouvement social et de blocage devant l'entrée du site. De plus, le site recueillait une installation de stockage temporaire de déchets non dangereux à la suite d'une indisponibilité d'une autre ISDND sur laquelle un incendie d'ampleur est survenu 5 mois plus tôt (ARIA 57096).

---

## **Accident**

### **Incendie dans une usine d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 60344 - 04/03/2023 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60344/>

Vers minuit, un samedi, un feu se déclare sur le moteur électrique d'un convoyeur à mâchefers dans un incinérateur de déchets non dangereux. L'exploitant réduit la charge des trémies. La zone étant difficile d'accès, les pompiers sont alertés. Les groupes turboalternateurs sont arrêtés ainsi que les 3 fours car plus aucune évacuation de mâchefers n'est possible en sortie d'extracteur. Les secours éteignent l'incendie à l'aide d'une lance à 0h35. Une surveillance est assurée par les secours le temps des manoeuvres de mise à l'arrêt des fours, des masses combustibles en fusion étant susceptibles de tomber à la base des fours, puis par l'entreprise avec les moyens de secours internes. L'intervention des pompiers se termine vers 2h20.

Le tapis a brûlé sur 7 m et n'est plus utilisable. Une partie des apports en déchets est suspendue en début de semaine suivante.

L'origine de l'événement est un bloc incandescent sortant du four qui est resté bloqué en haut du tapis avant la jetée vers l'alvéole de stockage des mâchefers. Le tapis s'est arrêté et a pris feu.

---

## **Accident**

### **Perte d'alimentation électrique d'un incinérateur de déchets non dangereux**

**N° 56049 - 05/09/2020 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56049/>

Vers 20h30, un incendie au niveau d'une passerelle industrielle met hors tension des câbles électriques haute tension de 63 kV et de 225 kV. L'évènement prive d'électricité une usine d'incinération de déchets non dangereux à 22h40. 30 000 clients sont également privés

---

d'électricité pendant 5 min et des perturbations de circulation se produisent dans le réseau de transport souterrain. Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité répare les câbles. L'usine d'incinération est à nouveau alimentée en électricité le lendemain vers 16 h et peut redémarrer la cogénération le surlendemain au matin.

---

## Accident

### Feu dans une usine d'incinération de déchets non dangereux

**N° 55548 - 28/05/2020 - FRANCE - 55 - TRONVILLE-EN-BARROIS .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55548/>

Vers 8h40, pendant des travaux de maintenance dans une usine d'incinération de déchets non dangereux, un feu se déclare entre les 2 parois de protection d'un silo vide de 12 m de haut et de 2 m de diamètre. Une épaisse fumée noire se dégage. La vanne d'isolement des eaux d'extinction est fermée. Le POI est déclenché et le gaz est coupé sur site. Vers 11h45, l'incendie est maîtrisé. Des relevés sont réalisés sur les eaux d'extinction en raison de la présence d'une cuve d'acide chlorhydrique de 1 m<sup>3</sup> au pied du silo. Le revêtement intérieur du silo est détruit. L'usine étant en arrêt technique, l'incendie n'a pas d'impact sur son fonctionnement. Une vérification de la structure est réalisée 5 jours plus tard.

---

## Accident

### Incendie dans la fosse d'un incinérateur de déchets non dangereux

**N° 55130 - 07/09/2019 - FRANCE - 31 - BESSIERES .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55130/>

Vers 4h30, le chef de quart d'un incinérateur de déchets non dangereux constate un départ de feu dans les déchets pris par le grappin pour alimenter les trémies des fours d'incinération. Il met les déchets dans la trémie et démarre le canon déluge pour éteindre les flammèches tombées dans la fosse. A 4h35, l'incendie est éteint. Une surveillance accrue de la fosse est mise en place dans les heures qui suivent. Les déchets concernés sont enfournés dans le four d'incinération.

La présence d'aérosol lors de la prise du déchet dans le grappin est à l'origine de l'évènement.

---

## Accident

### Feu d'encombrants sur une installation d'incinération de déchets non dangereux

N° 56146 - 23/09/2020 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56146/>

Vers 21 h, un feu se déclare sur 250 m<sup>2</sup> d'encombrants sur un total de 1 800 m<sup>2</sup>, sur une hauteur de 7 m, dans une installation d'incinération de déchets non dangereux. Les pompiers circonscrivent l'incendie sur 1/3 du stockage avec 3 lances vers 6 h. Un canon automatique est en batterie pour limiter la propagation. A 14h10 l'incendie est maîtrisé et les déchets sont dégagés pour pouvoir les éteindre en les étalant.

700 t de déchets ont brûlé. Les eaux d'extinction n'ont pas pu être confinées suite à un problème sur la pompe permettant le transfert des eaux vers le bassin de rétention. Celle-ci ne fonctionnait pas suite à un problème électrique et était inaccessible car enfouie sous des déchets. Une grande marre d'eau s'est formée à l'arrière du site et une partie s'est écoulée vers le réseau d'eaux pluviales. Une entreprise spécialisée est mandatée pour effectuer le pompage des eaux incendie accumulées, dès que le feu est maîtrisé.

Le feu pourrait être dû à la présence de fusées de détresse de bateau ou de piles dans un appareil électrique au milieu des encombrants.

---

## Accident

### Incendie dans une usine d'incinération de déchets

N° 53868 - 27/06/2019 - FRANCE - 45 - AMILLY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53868/>



Vers 1h50, dans une usine d'incinération de déchets non dangereux, un feu se déclare sur la plateforme extérieure de stockage de 1?000 m<sup>2</sup>. L'incendie a pris dans le stock de déchets des activités économiques (DIB) à expédier vers les installations de stockage et se propage aux alvéoles de DIB en attente de tri. L'incendie est détecté par les caméras de vidéosurveillance. Le POI est déclenché. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 5 h au moyen de 3 lances. Des mesures de toxicité sont effectuées dans les fumées se dirigeant vers une zone pavillonnaire. L'exploitant étale les déchets incendiés avec les engins de l'entreprise. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site.

Sur les 80 t de déchets présentes, 60 t (soit 200 m<sup>3</sup>) sont impactées. Les dommages matériels sont évalués à 100 000 EUR et les pertes d'exploitation à 40 000 EUR.

Selon l'exploitant, le départ de feu serait lié à la période de canicule.

---



## Accident

### Feu de déchets non dangereux dans une usine d'incinération

N° 56483 - 11/12/2020 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56483/>

Vers 0h30, un feu se déclare dans la fosse de réception des déchets d'une installation d'incinération de déchets non dangereux. Celle-ci est située sous un hangar ouvert de 2 000 m<sup>2</sup>. De la fumée est visible au centre de 5 000 t de déchets (4 000 m<sup>3</sup>). L'équipe de sécurité du site met en oeuvre les canons à mousse. Les pompiers, aidés par l'exploitant, dépotent les déchets par grappins pour arriver au coeur du foyer. L'incendie est maîtrisé au bout de 4 h.

La continuité du service de gestion des déchets est assurée ainsi que la production d'énergie. Les 3 lignes d'incinération présentes sur site ont continué de fonctionner normalement.

## Accident

### Feu de chaudière dans un incinérateur

N° 46220 - 01/02/2015 - FRANCE - 78 - THIVERVAL-GRIGNON .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46220/>

Vers 18h40, un feu se déclare dans une chaudière d'une usine d'incinération de déchets non dangereux. Les pompiers arrosent la chaudière avec une lance. Ils protègent les 2 chaudières voisines avec une seconde lance. Malgré les mesures de protection, les flammes se propagent aux locaux administratifs au 1er étage. Un panache de fumées se dégage et se déplace vers la commune voisine. Les pompiers terminent l'extinction vers minuit.

L'incendie serait d'origine électrique.

## Accident

### Incendie dans un centre de traitement et d'incinération de déchets

N° 55763 - 10/07/2020 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55763/>



Vers 16h15, un feu se déclare sur 2 000 m<sup>3</sup> de déchets non dangereux (déchets d'encombrants de déchetterie) stockés à l'extérieur dans un centre de traitement et d'incinération de déchets. Un panache de fumées se dégage. Le POI est déclenché. Le personnel est évacué. Les employés interviennent avec les moyens internes. L'exploitant appelle les pompiers. La circulation routière est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de lances. Vers 20h45, les opérations de secours sont terminées, l'exploitant met en place une surveillance. Les mesures de la qualité de l'air mis en place autour du foyer sont négatives.

## Accident

### Incendie dans un centre de traitement de déchets

N° 55669 - 24/06/2020 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55669/>

Vers 15h15, un feu se déclare sur 100 m<sup>3</sup> de déchets d'encombrants de déchetterie stockés à l'extérieur dans un centre de traitement de déchets non dangereux. Un important panache de fumées se dégage. Le POI est déclenché et 7 employés sont évacués. L'exploitant appelle les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de lances et de canons avec un débit de 6 000 l/min. Les eaux d'extinction sont retenues sur site. Les déchets sont étalés avec un engin de l'entreprise. Vers 18h30, les opérations de secours sont terminées, une surveillance est effectuée par l'exploitant. Les mesures de qualité de l'air autour du foyer se révèlent négatives.

---

## Accident

### Incendie d'un transformateur électrique dans une installation d'incinération de déchets non dangereux

N° 55718 - 04/07/2020 - FRANCE - 59 - HALLUIN .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55718/>

Vers 20 h, un feu se déclare à la suite d'une explosion sur un transformateur électrique 90 000 V dans une installation d'incinération de déchets non dangereux. Le site n'est plus alimenté en électricité et le groupe électrogène ne prend pas le relais. Les pompiers éteignent l'incendie avec une lance. Les 3 fours d'incinérations des déchets sont arrêtés mais la combustion continue. Une surveillance est mise en place sur les 3 trémies pour éviter que l'incendie ne se propage. Malgré différents essais, le groupe électrogène ne démarre pas. Un autre groupe électrogène est nécessaire.

---

## Accident

### Fuite de gazole dans une usine d'incinération

N° 55541 - 27/05/2020 - FRANCE - 74 - PASSY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55541/>



Lors du démarrage des groupes électrogènes suite à un problème électrique, une fuite de gazole est constatée au niveau d'un injecteur dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. L'exploitant appelle les pompiers. Des lances à mousse sont installées en protection du risque incendie. L'usine est mise à l'arrêt.

---

## Accident

### Incendie dans une usine d'incinération de déchets

N° 53234 - 06/03/2019 - FRANCE - 60 - VILLERS-SAINT-PAUL .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53234/>

A 9h20, dans une entreprise d'incinération de déchets non dangereux, un feu se déclare dans un bac contenant 70 m<sup>3</sup> de déchets plastiques et cartons. L'exploitant déclenche le POI et 52 employés sont évacués. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de RIA à 13h25. Les déchets sont évacués.

---

## Accident

## **Feu sur le quai de réception d'une usine d'incinération**

**N° 46645 - 14/05/2015 - FRANCE - 33 - BEGLES .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46645/>

A 19h40, un dégagement de fumées est observé sur le quai de réception des déchets ménagers d'une usine d'incinération de déchets non dangereux. Le sinistre concerne 100 m<sup>3</sup> d'ordures ménagères et il y a risque de propagation à la fosse contenant 3 000 m<sup>3</sup> de déchets.

Le personnel intervient sans attendre avec les lances incendie et le canon à mousse du site pour éviter la propagation du départ de feu. Par mesure de sécurité, les 3 lignes d'incinération sont mises à l'arrêt.

Le personnel alerte les pompiers. Ces derniers maîtrisent l'incendie après plusieurs heures par l'action conjuguée d'un arrosage et d'un étalement des déchets avec une pelle mécanique de l'exploitant.

Grâce à une intervention très rapide, seuls quelques dégâts matériels sont à déplorer. Par mesure de précaution, l'accès au hall de réception reste fermé plusieurs jours aux apporteurs de déchets pour qu'un contrôle de l'intégrité des charpentes métalliques du quai de chargement puisse être réalisé. Les déchets sont provisoirement évacués vers d'autres sites. Les lignes d'incinération sont redémarrées le lendemain (vendredi) pour que le site soit à nouveau opérationnel lundi.

Une enquête interne est menée pour déterminer les causes du départ de feu.

---

### **Accident**

#### **Incendie dans une société de collecte de déchets**

**N° 44596 - 13/11/2013 - FRANCE - 44 - COUERON .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44596/>

Un feu se déclare vers 19 h sur un équipement permettant de trier la fraction métallique de l'unité de tri des déchets industriels non dangereux d'un centre d'incinération. Les opérateurs appellent les secours puis tentent d'attaquer le sinistre avec un RIA jusqu'à ce que les conditions d'intervention ne le permettent plus (dégagement important de fumée et flammes). Le feu est éteint à 20 h, 3 m<sup>3</sup> d'eau ont été utilisés et récupérés dans une rétention. L'inspection des installations classées est informée le lendemain. L'unité, sans le tri des métaux, est remise en service les jours qui suivent. Les déchets sont stockés provisoirement dans la fosse du bâtiment surveillée par les agents de quart et disposant d'un canon incendie.

---

### **Accident**

#### **Feu d'encombrants sur une installation d'incinération de déchets non dangereux**

**N° 59131 - 02/06/2022 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE .**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59131/>

Vers 14h45, un départ de feu est constaté au niveau de la dalle de stockage des encombrants sur une installation d'incinération de déchets non dangereux. Les pompiers éteignent l'incendie en utilisant les 2 poteaux incendie. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site. Le stockage d'encombrants incendiés reste sous la surveillance du

---

personnel durant la nuit, et une lance incendie est présente jusqu'au matin. Les eaux d'extinction sont analysées pour déterminer la filière de traitement.

---